



Assemblée générale

Soixante-dixième session

110^e séance plénière

Vendredi 1^{er} juillet 2016, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 117 de l'ordre du jour (suite)

Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général (A/70/674, A/70/826, A/70/826/Corr.1)

Projet de résolution (A/70/L.55)

Le Président (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans ma lettre distribuée ce matin aux États Membres, nous allons maintenant procéder à l'examen du projet de résolution A/70/L.55.

Je donne la parole au représentant d'Israël, qui souhaite intervenir au titre des explications de vote avant le vote.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre personnel dévoué et les facilitateurs, et à exprimer ma gratitude pour la tâche difficile dont ils se sont acquittés dans le cadre de l'élaboration du projet de résolution A/70/L.55.

Tandis que nous nous consultations et débattons sur ce projet de résolution à New York, dans mon pays, Israël, ces deux derniers jours ont été marqués par trois horribles attentats terroristes. Dans l'un d'entre eux, un terroriste a poignardé à mort une jeune fille de 13 ans pendant son sommeil. Dans un autre attentat perpétré ce matin, un père de 10 enfants a été tué par balles devant sa famille. Alors que nous débattons de stratégies

nationales et politiques dans l'enceinte des Nations Unies, dans la réalité, des citoyens de mon pays sont tous les jours tués brutalement.

Soyez par conséquent assuré, Monsieur le Président, que nous prenons cette question très au sérieux et lui accordons toute l'importance qu'elle mérite. Israël est conscient des efforts considérables consacrés ces dernières semaines à ce processus et aux négociations portant sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous avons pris part à toutes les discussions et sommes bien conscients de l'extrême difficulté des négociations qui ont eu lieu. De fait, les enjeux sont élevés pour chacune des délégations ici présentes. Chaque délégation a ses propres priorités et, ces derniers jours, nous avons examiné les priorités essentielles de chacun des pays. Mais, afin de respecter les impératifs de chacun, le texte global qui nous est finalement proposé est extrêmement édulcoré. Nombre de questions cruciales que nous souhaitions voir abordées dans le projet de résolution ont été laissées de côté et négligées dans le texte global.

Afin de bénéficier de l'assentiment de tous, les termes sujets à controverse ont été retirés. Il semble que toutes les lignes rouges des délégations aient été respectées, à l'exception d'une seule, celle de ma délégation. Ma délégation, avec beaucoup d'autres délégations, a été très claire dès le départ en précisant qu'il ne fallait pas se focaliser sur une situation. Si nous voulons vraiment disposer d'un projet de résolution global et générique, alors cela doit s'appliquer à chacun

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-20727(F)



Document adapté

Merci de recycler



des paragraphes et à chacune des parties de ce projet. Nous ne pouvons pas accepter qu'il soit fait exception de cette règle générale dans un cas particulier.

Les tentatives visant à montrer du doigt ma délégation ont été claires et plus flagrantes que jamais dans cette salle. Dès le début des négociations, nous avons assisté à un refus réel de coopérer ou de négocier de la part de l'Organisation de la coopération islamique, en contradiction flagrante avec l'esprit de l'Organisation, dans le seul but de satisfaire des intérêts politiques étroits et délégitimer mon pays.

Avant de conclure, je tiens à réaffirmer une fois encore l'attachement particulier d'Israël à ce projet de résolution. Parce que nous sommes confrontés chaque jour au terrorisme depuis plus de 68 ans, nous savons ce que signifie le terrorisme et combien il importe de le combattre. Je sais que pour beaucoup dans cette salle, il est devenu normal qu'un certain groupe de pays s'emploie sans cesse à attaquer mon pays en toute occasion, indépendamment du sujet ou de son importance. Beaucoup trop d'entre nous sont si habitués à céder à la moindre lubie d'un membre observateur que, plutôt que de blâmer ceux qui entravent toute discussion et tout projet de résolution par des exigences de termes qui devraient être examinées dans d'autres enceintes, ils préfèrent blâmer Israël parce qu'il refuse d'être montré du doigt.

Soyons clairs : le conflit israélo-palestinien est examiné dans de nombreuses instances des Nations Unies. Il y a quelques heures, le Quatuor a publié son rapport (S/2016/595,annexe). Un débat sur cette question s'est tenu hier au Conseil de sécurité et un autre est prévu dans deux semaines. La question qui nous occupe ne porte donc pas sur la sympathie d'un pays à l'égard du peuple palestinien ni sur la manière dont chacun entrevoit un règlement pacifique du conflit auquel nous aspirons tous ardemment, mais sur l'insistance d'un certain groupe pour que chaque réunion, chaque négociation et chaque événement se transforme en une mini-réunion du Conseil de sécurité et en un sujet anti-israélien. Alors que, malheureusement, de nombreux conflits dans le monde attendent d'être réglés, seul un conflit fait l'objet de la part d'un groupe de pays d'un blocage systématique de toute discussion, rendant impossible tout dialogue et nous faisant perdre à tous un temps précieux.

L'enjeu est grand pour de nombreuses délégations ici présentes, dont la mienne, de même que pour l'ensemble de la communauté internationale. Pour Israël,

la lutte contre le terrorisme est une réalité de chaque jour, à laquelle nous sommes, hélas, trop habitués ainsi qu'à ses phénomènes connexes. Israël combat le terrorisme aux côtés de nombreux États ici présents et aide de nombreuses régions du monde grâce à des programmes de formation et à un partage des compétences. Nous accordons une importance particulière à cette question, et Israël continuera de faire partie intégrante des efforts de lutte contre le terrorisme au sein des Nations Unies. Nous continuerons à coopérer étroitement avec nos partenaires présents dans cette salle.

Par respect pour la question à l'examen, pour le travail accompli par les facilitateurs, pour nos nombreux collègues qui ont si durement travaillé et pour les efforts déployés par le Président de l'Assemblée générale et son personnel, nous avons décidé de ne pas demander un vote enregistré. Cependant, Israël tient à se dissocier du trente-troisième alinéa du préambule du projet de résolution, qui stipule ce qui suit :

« Réaffirmant la détermination des États Membres à continuer de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour résoudre les conflits, mettre fin à l'occupation étrangère, lutter contre l'oppression, éliminer la pauvreté, promouvoir une croissance économique soutenue, le développement durable, la prospérité dans le monde entier, la bonne gouvernance, les droits de l'homme pour tous ainsi que l'état de droit, améliorer la compréhension entre les cultures et assurer le respect de toutes les religions, valeurs religieuses, croyances et cultures. »

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de position avant le vote sur le projet de résolution A/70/L.55.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.55, intitulé « Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide de l'adopter?

Le projet de résolution A/70/L.55 est adopté (résolution 70/291).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan, qui souhaite expliquer sa position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Mon pays, le Pakistan, a consenti d'énormes sacrifices dans

la lutte contre le terrorisme, des sacrifices qui doivent être valorisés par notre plein engagement à combattre ce fléau. L'esprit constructif dont a fait preuve mon pays au cours du processus d'examen traduit cet engagement. C'est aussi la raison pour laquelle nous nous sommes joints au consensus sur la résolution 70/291. Pour nous, il était essentiel d'envoyer un message fort et uni contre le fléau du terrorisme à l'occasion du dixième anniversaire de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Malgré des divergences de vues, nous sommes parvenus à renforcer notre engagement commun de lutter de façon équilibrée contre les conditions propices au terrorisme et tous les vecteurs de l'extrémisme violent. Pour nous, cette démarche repose sur une promotion de la culture de la paix à tous les niveaux, telle que reflétée dans la Déclaration et le Programme d'action sur une culture de paix, adoptés par consensus par les États Membres lors de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Ce consensus prévoit, entre autres, le règlement des conflits, la jouissance effective du droit à l'autodétermination inscrit dans la Charte des Nations Unies, l'élimination de toutes les formes de discrimination, y compris la xénophobie, des mesures visant à décourager et dissuader les actes unilatéraux qui constituent une violation de la Charte des Nations Unies.

Le lien entre ce document adopté par consensus et la résolution adoptée aujourd'hui guidera notre approche préventive du terrorisme et de l'extrémisme violent. À cet égard, la détermination commune des États Membres, désormais reflétée dans la résolution 70/291, s'est également avérée utile pour s'attaquer à certaines des causes profondes les plus délétères du terrorisme et de l'extrémisme violent, notamment le règlement des conflits, tant des conflits prolongés que des conflits nouveaux, la cessation de l'occupation étrangère, la lutte contre l'oppression, la promotion de l'état de droit et la garantie du respect de toutes les religions, valeurs religieuses, croyances et cultures.

La résolution souligne que lorsque les efforts de lutte contre le terrorisme négligent l'état de droit aux niveaux national et international et violent le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, ainsi que les libertés fondamentales, ils vont non seulement à l'encontre des valeurs qu'ils cherchent à défendre, mais ils peuvent aussi alimenter l'extrémisme violent. À ce propos, le Secrétaire général, dans ses remarques hier, a déclaré ce qui suit : « Lorsque

nous ne respectons pas les valeurs qui nous unissent, nous alimentons le mécontentement qui conduit au terrorisme » (*A/70/PV.108, p.9*).

À maintes reprises, le Pakistan a souligné ce point s'agissant de l'utilisation de drones dont les frappes constituent une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États, portant gravement atteinte aux droits fondamentaux de victimes innocentes et alimentant ainsi le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous condamnons sans réserve ces actes illicites et exigeons leur cessation immédiate. La poursuite de ces frappes par des drones constitue un mépris flagrant vis-à-vis de l'engagement sans équivoque que nous avons pris concernant l'utilisation d'avions pilotés à distance, comme indiqué dans la résolution relative à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Dès lors, nous avons proposé plusieurs paragraphes afin de renforcer la résolution s'agissant de la légalité et de la dimension humanitaire de l'emploi de drones. Nous remercions les nombreuses délégations qui ont appuyé ces propositions. Nous ne pouvons toutefois que regretter de n'avoir pu apporter les progrès souhaités à la résolution qui vient d'être adoptée. Afin de préserver le consensus, ma délégation a accepté de prendre acte du rapport du Rapporteur spécial sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste en rapport avec l'usage de drones, y compris ses conclusions et recommandations. Nous voyons là une première étape importante vers le règlement des questions juridiques posées par l'utilisation de drones, la violation qui en découle des droits fondamentaux des victimes et l'inobservation des principes de distinction et de proportionnalité dans leur utilisation.

Le Pakistan se félicite des progrès importants réalisés dans le renforcement de la plupart des domaines de la Stratégie antiterroriste mondiale, y compris des mesures visant à lutter contre les combattants terroristes étrangers et le financement du terrorisme, le renforcement du rôle joué par les jeunes, les femmes et la société civile, la priorité accordée à l'éducation, la constitution d'un système solide en matière de justice pénale, la prévention de l'accès à des armes illégales, la lutte contre les discours terroristes et un accent renouvelé sur le renforcement des capacités et l'assistance apporté aux États Membres, à leur demande, par le système des Nations Unies. Nous nous réjouissons par conséquent d'avoir pu préserver ces importantes avancées en préservant le consensus sur la résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur dans le cadre des explications de position.

Je tiens à féliciter tous ceux qui ont contribué à l'adoption de la résolution 70/291 et à remercier tous les États Membres pour leur participation constructive à cet important processus. Je tiens évidemment à remercier aussi le Représentant permanent de l'Argentine, S. E. M. Martín García Moritán, et le Représentant permanent de l'Islande, S. E. M. Einar Gunnarsson, pour leur engagement et leur rôle de chef de file pendant les négociations.

Le message envoyé aujourd'hui par l'Assemblée générale reflète avec force notre volonté commune d'accroître la coopération en vue de prévenir et combattre le terrorisme. Aujourd'hui, nous avons envoyé un message au monde, à savoir que la douleur, la souffrance et les destructions causées par le terrorisme ne sont pas seulement un sujet de vive préoccupation pour nous tous, mais qu'elles constituent une question que nous traitons de façon prioritaire.

Nous allons maintenant entendre les orateurs encore inscrits sur la liste des intervenants sur ce point de l'ordre du jour.

M. Ávila (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole au nom des membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). Afin de respecter le temps de parole qui nous est imparti, je vais prononcer une version abrégée de cette déclaration, mais une version complète de cette déclaration est néanmoins à la disposition de toutes les délégations ici présentes.

J'aimerais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Einar Gunnarsson, Représentant permanent de l'Islande, et l'Ambassadeur Martín García Moritán, Représentant permanent de l'Argentine, ainsi que leurs équipes, pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils ont mené ce cinquième processus d'examen.

L'adoption par l'Assemblée générale en 2006 de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a représenté un progrès important dans la lutte contre le terrorisme, les États Membres ayant pris en considération les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans le Plan d'action qui expose sa vision de la lutte contre le terrorisme mondial au-delà des aspects de police et de sécurité. Dix ans plus tard, la CELAC réitère son engagement à l'égard de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en tant que moyen le plus

efficace de mettre fin à la menace du terrorisme tout en veillant au plein respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Après les terribles attaques perpétrées cette semaine en Turquie, il n'en devient que plus nécessaire de s'engager à nouveau vis-à-vis de la Stratégie et de sa pleine mise en œuvre.

La CELAC prend note à ce propos du rapport du Secrétaire général (A/70/826) sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. La CELAC partage les craintes exprimées par le Secrétaire général dans son rapport relatif à la prolifération de l'extrémisme violent, et souligne en conséquence la nécessité d'accorder une attention plus grande à la question des groupes terroristes utilisant les réseaux sociaux pour communiquer. La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes reconnaît le rôle important joué par la société civile dans la lutte contre le terrorisme et la nécessité de respecter pleinement les droits à la liberté d'expression et d'association. À cet égard, nous encourageons les États Membres à prévenir le détournement au profit de terroristes d'organisations non gouvernementales, à but non lucratif et caritatives.

La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes souligne que seules les mesures adoptées conformément à la Charte des Nations Unies et aux autres normes internationales pertinentes peuvent être couronnées de succès et bénéficier du plein appui de la communauté internationale. À cet égard, la CELAC rappelle que dans la lutte antiterroriste doit être respectée la résolution 70/148 sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, adoptée par consensus le 17 décembre 2015. Notre communauté rejette vigoureusement l'utilisation des technologies de l'information et des communications en violation du droit international et dirigée contre tout État Membre, et souligne qu'il importe de garantir que l'utilisation de ces technologies soit pleinement compatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment avec les principes de souveraineté, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de droit à la vie privée ainsi que les normes internationalement reconnues relatives à la coexistence pacifique entre États.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme mondial, les pays de la CELAC réaffirment leur engagement d'intensifier les efforts internationaux visant à sauvegarder le cyberspace et à promouvoir son utilisation à des fins exclusivement pacifiques. Dans

le même esprit, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes rejette également l'établissement unilatéral de listes noires des États supposés appuyer ou financer le terrorisme. En ce qui concerne l'établissement d'un régime de sanctions contre Al-Qaida et Daech par le Conseil de sécurité en tant que moyen de lutter contre le terrorisme, nos pays prennent acte des mesures adoptées par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités associés, dont l'objectif est de mettre en place des méthodes de travail plus efficaces, inclusives et participatives, ainsi que des procédures claires et transparentes. À cet égard, la CELAC appuie sans réserve le rôle joué par le Médiateur, qui a permis d'améliorer de manière significative l'équité et la transparence dans le processus d'exclusion.

La CELAC condamne fermement le recrutement et l'utilisation d'enfants pour mener des attaques terroristes, ainsi que les violations et les sévices commis par des groupes terroristes à l'encontre d'enfants, et note que de telles violations peuvent constituer des crimes de guerres ou des crimes contre l'humanité. La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes insiste également sur le fait que la prolifération du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, parmi d'autres phénomènes, peut aussi favoriser le terrorisme.

La CELAC souhaite également souligner le travail important accompli par les organisations régionales et sous-régionales dans la mise en œuvre de la Stratégie. À cet égard, nous prions instamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de mener à bien ses activités de renforcement des capacités dans notre région et de continuer à fournir une assistance technique, à la demande, ainsi que de prendre en compte les besoins particuliers et les priorités nationales de nos pays. Afin de renforcer le cadre juridique international de la lutte antiterroriste, notre groupe de pays est convaincu qu'une convention globale contre le terrorisme international s'impose. La CELAC demande donc aux États Membres d'examiner, pendant la soixante et onzième session, les questions en suspens qui ont empêché la réalisation de cet accord essentiel.

Les membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes expriment à nouveau leur profonde solidarité avec les victimes d'actes terroristes et souligne la nécessité de leur fournir tout l'appui nécessaire. La CELAC souligne également la

nécessité de lutter contre l'impunité pour les auteurs d'actes terroristes, afin de rendre justice aux victimes et à leurs familles. À cet égard, nous appelons les États Membres à coopérer pleinement à la lutte contre le terrorisme, conformément au droit international.

M. Gunnarsson (Islande) (*parle en anglais*) :
Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir supervisé le processus du cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies avec la patience, l'humour et la fermeté qui vous caractérisent. Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général qui nous a permis de nous concentrer sur la lutte contre l'extrémisme violent.

Ce fut pour moi et pour mon collègue et ami l'Ambassadeur Garcia Moritán un véritable honneur que de faciliter en votre nom l'élaboration de la résolution 70/291 sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, avec pour autre tâche très importante de débattre du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) élaboré par le Secrétaire général. Je tiens à adresser mes sincères remerciements à toutes les délégations pour le climat professionnel, amical et constructif dans lequel se sont déroulées les négociations. Je tiens aussi à souligner l'extrême compétence et la fermeté avec lesquelles les représentants ont défendu leurs positions nationales. Ils n'ont cédé sur aucun point, hormis pour préserver l'esprit particulièrement constructif et amical qui nous a permis de parvenir à un consensus. Permettez-moi également de remercier l'excellente équipe du Secrétaire général ainsi que le Secrétariat pour leur soutien très professionnel et efficace tout au long de nos travaux.

Les odieuses attaques terroristes démontrent par leur régularité dévastatrice l'ampleur et l'urgence de notre tâche. Qu'il s'agisse de l'assassinat de masse organisé d'Istanbul ou de l'assassinat récent et brutal d'une enfant israélienne dans son lit, nous sommes confrontés à une vague de haine alimentée par l'extrémisme violent et dotée d'un arsenal d'armes et de techniques modernes. L'Afrique et le Moyen-Orient sont les plus touchés par le terrorisme et ses conséquences déstabilisatrices et délétères sur la vie de millions d'individus et de communautés tout entières, mais aucun pays n'est vraiment à l'abri. Nos citoyens partagent tous une expérience commune en tant que victimes ou victimes potentielles du terrorisme, et il est de notre responsabilité commune en tant que Gouvernements et êtres humains d'examiner ensemble ces questions.

Toutes nos sociétés recèlent potentiellement des individus qui propagent et nourrissent des idéologies qui peuvent servir de justification à des actes de violence et de terrorisme. Il n'est pas nécessaire d'aller loin de cette salle pour constater régulièrement des assassinats de masse commis au nom d'un large éventail de doctrines dénaturées. Notre mission consiste à démanteler les réseaux complexes d'appui tacite ou actif, de sympathie et d'encouragement, qu'il est souvent difficile d'identifier.

Le niveau de sophistication disponible grâce aux nouvelles technologies nous met face à de nouveaux défis et exige de notre part une réponse efficace et unie au terrorisme et à ses vecteurs. Le rapport du Secrétaire général (S/2016/627) consacré à la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dresse un tableau effrayant de l'habileté avec laquelle l'EIIL et d'autres mouvements analogues manipulent des jeunes par le biais des réseaux sociaux et des techniques visuelles. Le rapport montre que le chemin qui mène un combattant à participer à des activités terroristes repose sur une combinaison unique de facteurs. Il n'existe pas d'approche unique pour identifier des terroristes potentiels, ni de solution miracle pour les empêcher de se radicaliser et d'être recrutés dans un premier temps.

Il est donc absolument crucial que l'ONU fasse preuve d'unité de vue. Pour l'Islande, la résolution adoptée aujourd'hui représente un premier pas vers le renforcement de la coordination au sein des Nations Unies sur la façon de combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. Mais beaucoup reste encore à faire, notamment en ce qui concerne le dispositif à mettre en œuvre. Nous devons mettre au jour avec honnêteté les vecteurs internes et externes de l'extrémisme violent et du terrorisme. Il convient pour cela que nous veillions à ce que toutes les mesures prises soient conformes aux instruments internationaux régissant les droits de l'homme. Comme cela a été déjà souligné, l'objectif de développement durable 16 doit jouer un rôle central dans la lutte contre les vecteurs du terrorisme. Si nous ne remplissons pas ces conditions, alors nous nous battons avec une main attachée dans le dos.

M. García-Larrache (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne souscrit à la déclaration prononcée ce matin par le représentant de l'Union européenne (voir A/70/PV.109). Nous remercions les Ambassadeurs de l'Argentine et de l'Islande ainsi que leurs équipes respectives pour les efforts qu'ils ont déployés pour parvenir à une solution acceptable.

À l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, il convient de rappeler le message adressé hier par le Secrétaire général au début de ce débat. Nous devons œuvrer de concert et avec détermination pour vaincre le terrorisme, sans être troublés par des intérêts politiques spécifiques. Ce n'est qu'ainsi que la Stratégie mondiale sera un instrument véritablement efficace.

La résolution 70/291, adoptée aujourd'hui, contient des éléments positifs qui ont été dûment énoncés par l'Union européenne. Il s'agit notamment de la mise à jour d'un phénomène qui est devenu l'une des principales menaces pour la paix et la sécurité internationales : les combattants terroristes étrangers. La reprise par l'Assemblée générale de certains éléments de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité marque une évolution positive, de même que les paragraphes où l'on souligne le rôle essentiel des femmes dans la lutte contre le terrorisme et celui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, notamment les paragraphes faisant référence à l'application de la loi et à la justice pénale. Ce n'est que par la loi dans sa globalité, dans le plein respect de l'état de droit et des droits de l'homme, que nous pourrions vaincre le terrorisme sans compromettre les valeurs fondamentales de nos sociétés. Nous nous félicitons de la référence à la menace pour la paix et la sécurité que pose l'acquisition par des terroristes d'armes de destruction massive et l'emploi de dispositifs explosifs improvisés. Nous aurions toutefois souhaité une référence explicite au rôle joué à cet égard par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

Je tiens à souligner ce qui, selon nous, constituera l'un des éléments fondamentaux de la résolution – la recommandation faite au Secrétaire général de mettre en œuvre son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Nous devons tirer pleinement parti de ce mandat pour utiliser tous les instruments à disposition de l'ONU et de ses États Membres afin d'appliquer les recommandations figurant dans le Plan d'action, qui seront particulièrement efficaces pour éliminer le terrorisme avant même qu'il ne se manifeste.

Il convient néanmoins de signaler certaines carences de la résolution. À notre avis, nous n'avons pas su saisir l'occasion qui nous était offerte de renforcer le dispositif antiterroriste des Nations Unies. La

nomination d'un coordonnateur de haut niveau pour la prévention de l'extrémisme violent aurait permis de renforcer les capacités de l'Organisation dans ce domaine. Nous regrettons également que l'Assemblée générale n'ait pas envisagé le rôle que les victimes peuvent et doivent jouer pour prévenir l'extrémisme violent et le combattre, mettre fin au cycle de la haine et renforcer le rôle des institutions garantes de l'état de droit.

Je rappelle enfin que la résolution accroît nos possibilités de mettre en œuvre le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Nous avons besoin de l'action décisive de tous pour qu'il soit vraiment efficace.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique tient à adresser ses sincères condoléances à la République de Turquie après les attentats criminels qui se sont produits à Istanbul il y a quelques jours.

Nous saluons l'engagement et le travail accompli par les Représentants permanents de l'Argentine et de l'Islande ainsi que par leurs équipes respectives pour faciliter le processus consultatif en vue du cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Pour le Mexique, il est urgent de coordonner une réponse plus large et efficace au terrorisme, toujours par la voie du dialogue. Les événements tragiques de cette semaine nous rappellent la nécessité urgente pour les Nations Unies de combattre efficacement ce fléau et soulignent l'importance cruciale de ce débat.

Au fil des ans, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est devenue une référence en matière de coordination des efforts de coopération de la communauté internationale pour prévenir et combattre la menace du terrorisme international. En tant qu'États Membres, nous avons tiré profit de cette Stratégie, laquelle nous a permis, entre autres, de créer et de développer des capacités et de mettre en commun nos meilleures pratiques. Cependant, après quatre processus d'examen bisannuels, nous avons pris également conscience de la nécessité de mettre pleinement en œuvre les quatre piliers de la Stratégie, qui n'ont pas reçu l'attention voulue, non par omission intentionnelle, mais en raison de la nécessité de prendre en compte des priorités immédiates.

Nous avons vu récemment comment les groupes terroristes ont évolué et se sont adaptés à nos tentatives pour mettre fin à leurs activités. Leur mode opératoire et

leurs méthodes de recrutement, de communication et de financement leur ont permis de propager leurs idéologies extrémistes parmi certains groupes vulnérables, en particulier les jeunes, ce qui a entraîné un surcroît de violence et d'intolérance. Conscient de la nécessité urgente de comprendre ces nouveaux phénomènes et d'y faire face, le Mexique renouvelle par conséquent son appui à l'approche préventive de la Stratégie. La création, la promotion et le renforcement de moyens non coercitifs permettant d'empêcher efficacement que des individus ou des groupes se mobilisent pour commettre des actes terroristes exigent de notre part que nous examinions les raisons politiques, sociales et économiques avancées par ces groupes pour justifier leurs actes.

À l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'ONU, les États Membres ont conçu un nouveau modèle de paix par le biais du développement. Le concept de « pérennisation de la paix », adopté par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, marque un jalon dans la façon dont nous allons relever les défis posés à nos sociétés sur le plan de la sécurité. Une société dotée d'un tissu social sain et dans laquelle prévalent la primauté du droit et les droits de l'homme sera moins exposée aux flambées d'extrémisme violent propices au terrorisme.

Le Mexique se félicite à nouveau de la présentation du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) élaboré par le Secrétaire général, qui met en avant le lien existant entre les questions de développement, de sécurité et de respect des droits de l'homme. Nous devons donner la priorité au renforcement et à la réalisation de ces objectifs par la promotion de la tolérance, du respect de la diversité culturelle, sociale et religieuse et, surtout, par la participation des groupes les plus vulnérables de nos sociétés – les femmes et les jeunes – afin qu'ils puissent devenir des agents dynamiques dans la construction de la société dans laquelle ils souhaitent vivre. Toutefois, comme je l'ai déjà indiqué, nous devons éviter tout amalgame entre les notions d'extrémisme violent et de terrorisme, car cela pourrait donner lieu à une interprétation trop générale des mesures antiterroristes et, éventuellement, à des actes qui ne pourraient en aucun cas être qualifiés de terroristes.

Au Mexique, nous avons privilégié une approche préventive en luttant contre l'extrême pauvreté et en favorisant l'éducation, l'accès universel aux services de santé, l'inclusion sociale, la tolérance, l'égalité des sexes, le développement durable et les mesures

destinées à prévenir la violence. Ces initiatives en faveur du développement social complètent les efforts déployés par le Comité de haut niveau spécialisé dans les questions internationales, de désarmement, de terrorisme et de sécurité pour renforcer notre législation intérieure et respecter les obligations internationales du Mexique dans ce domaine. Ce comité a pour but de veiller à ce que, au sein du territoire national, des mesures préventives soient prises pour prévenir les actes de terrorisme et y répondre tout en respectant les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Dix ans plus tard, la communauté internationale est confrontée à un défi sans précédent. Il est clair qu'il est urgent pour les Nations Unies d'apporter des réponses efficaces et globales à court, moyen et long termes non seulement pour répondre à la menace du terrorisme, mais aussi pour empêcher que des messages de haine et de discrimination n'encouragent des manifestations d'extrémisme violent qui conduisent au terrorisme. Nous saisissons l'occasion offerte par le processus d'examen pour réaffirmer que les efforts visant à prévenir et combattre le terrorisme doivent toujours être multilatéraux et doivent respecter les droits de l'homme, sans stigmatiser aucun groupe de population. Sinon, nos sociétés seront confrontées à la xénophobie. Le racisme, la discrimination et la stigmatisation de groupes sociaux nourrissent le terrorisme.

Enfin, il est impératif que nous adoptions, une fois pour toutes, une convention contre le terrorisme. La réalité de notre époque ne nous permet pas de continuer à reporter cette question. Ma délégation espère que l'Assemblée générale et l'ONU dans son ensemble seront à la hauteur de la tâche consistant à faire face à ce fléau et que nous mettrons en œuvre efficacement la résolution que nous avons adoptée ici aujourd'hui.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba appuie fermement les efforts collectifs des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies représente un jalon dans le combat international contre ce fléau. La Stratégie respecte le rôle central de l'Assemblée générale dans cet effort. Nous tenons à saluer les efforts déployés par les Représentants permanents de l'Argentine et de l'Islande et leurs équipes respectives pour coordonner le processus que nous avons conclu. Nous remercions également toutes les délégations qui ont fait preuve de la volonté politique nécessaire pour progresser dans la réalisation de notre objectif commun.

Cuba réitère sa détermination sans faille de lutter contre le terrorisme, ainsi que son rejet le plus profond et sa condamnation de tous les actes, méthodes et pratiques terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'en soient les auteurs et contre quiconque, quels que soient le lieu et les motivations, y compris ceux dans lesquels des États sont directement ou indirectement impliqués. La communauté internationale ne doit pas accepter que, sous la bannière d'une prétendue lutte contre le terrorisme, un État commette des actes d'agression, d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, commette ou permette des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire, telles que la torture, les enlèvements, les détentions illégales, les disparitions ou les exécutions extrajudiciaires. Cuba rejette les deux poids, deux mesures et les actes unilatéraux contraires à la Charte des Nations Unies et aux principes et normes du droit international.

Partout où des principes éthiques et juridiques sont violés, les idéologies extrémistes trouvent un terrain fertile et la légitimité de notre lutte contre le terrorisme international s'en trouve affaiblie. La haine, la vengeance et la terreur n'ont pas leur place dans l'ordre international juste et équitable que nous appelons de nos vœux. La résolution 70/291 comporte des avancées dans le domaine de la coopération internationale contre le terrorisme. Des questions d'une importance particulière y sont abordées, telles que la neutralisation de l'utilisation à des fins terroristes des technologies de l'information et des communications et la promotion de l'utilisation positive de ces technologies en conformité avec le droit international, le respect de la vie privée, la garantie de l'utilisation d'aéronefs téléguidés en pleine conformité avec le droit international et le rejet de toutes pratiques contraires au droit international sous couvert de lutte contre le terrorisme.

La résolution privilégie le dialogue et la compréhension entre les cultures et les civilisations et accorde la priorité à la prévention de ce fléau. Nous condamnons dans les termes les plus vifs les comportements dangereux de certains États qui financent et diffusent des messages d'intolérance et de haine vis-à-vis d'autres peuples, cultures et systèmes politiques par le biais d'Internet, de la radio ou de la télévision, en violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Tout en se félicitant des progrès réalisés au cours de cet examen, Cuba constate qu'il reste encore

beaucoup à faire dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. La communauté internationale doit œuvrer concrètement en faveur de l'adoption d'une convention globale sur le terrorisme qui dénonce ce fléau dans son intégralité. Il n'est pas acceptable d'associer une religion, une race ou une appartenance ethnique au terrorisme. Il faut s'attaquer aux causes et aux circonstances susceptibles de favoriser le terrorisme. La pauvreté, les inégalités, l'insalubrité, l'analphabétisme, la discrimination, le souhait d'hégémonie et de domination figurent parmi les causes principales de la prolifération de ce fléau. La communauté internationale doit également consacrer ses efforts à l'élimination des causes profondes du terrorisme.

La protection des victimes du terrorisme est un impératif. Les États sont tenus d'honorer leurs obligations internationales sans recourir aux deux poids, deux mesures, notamment de poursuivre et d'extrader tous les terroristes, sans distinction aucune. Le peuple cubain exige que soit levée l'impunité dont bénéficie le terroriste responsable de l'explosion en vol d'un avion de la compagnie Cubana de Aviación, le 6 octobre 1976, qui a causé la mort de 73 passagers. J'aimerais conclure en réitérant l'appui de Cuba aux efforts multilatéraux visant à renforcer le rôle central de l'Assemblée générale dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'Assemblée générale et tous les États Membres peuvent compter sur notre plein concours dans la lutte contre le terrorisme.

M. Taula (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Le terrorisme mondial n'est en aucun cas un phénomène nouveau. Toutefois, 10 ans après l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'ampleur de la menace qu'il représente aujourd'hui est sans nul autre pareil. Il ne se passe pas une semaine sans que ne produisent des attentats au bilan humain tragique. Depuis le dernier examen (voir A/68/PV.94 et suiv.), le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres organes pertinents, en particulier le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, ont pris des mesures substantielles. Parmi ces mesures figurent l'arrêt du financement du terrorisme, la lutte contre les discours terroristes et contre la menace fluctuante posée par les combattants terroristes étrangers. Nous sommes encouragés de voir que l'on reconnaît de plus en plus le rôle essentiel joué par les femmes, les jeunes, la société civile et les communautés locales dans les activités de lutte contre le terrorisme.

Des avancées positives ont été également enregistrées dans l'application efficace et transparente des sanctions. Elles sont dues au travail accompli sous la présidence de la Nouvelle-Zélande du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL, Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui lui sont associés. La Nouvelle-Zélande appuie pleinement le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). L'un de ses messages est que nous devons travailler avec les jeunes et les communautés afin de nous attaquer efficacement aux facteurs à l'origine de l'extrémisme violent. La coopération avec les communautés locales est un élément essentiel de l'approche adoptée par la Nouvelle-Zélande.

Nous avons bien conscience que les groupes et les personnes marginalisés ont plus de chance d'être réintégrés au niveau local que par le biais d'une approche venant du sommet et imposée par le gouvernement. Nous n'acceptons pas que le terrorisme et l'extrémisme violent soient du seul ressort des pouvoirs publics. L'ONU dispose de nombreux instruments et d'atouts uniques pour fournir une réponse coordonnée à cette menace commune. Par la suite, nous devons continuer de vérifier si les structures et les processus en place sont adaptés à notre travail. Les méthodes des Nations Unies doivent s'adapter à l'évolution constante de celles employées par les groupes terroristes.

Les négociations sur la résolution 70/291, adoptée cet après-midi, ont démontré une fois encore le caractère hautement politique du terrorisme. Cet examen s'est révélé très utile, et le libellé de la résolution représente un compromis pour de nombreux États. Quoiqu'il en soit, nous nous réjouissons que les États Membres aient été à même de se réunir pour débattre de cette question. La communauté internationale doit rester unie face à la menace terroriste actuelle. La Nouvelle-Zélande est résolue à jouer le rôle qui est le sien.

M^{me} Wilson (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les délégations de l'Argentine et de l'Islande de leurs efforts inlassables en tant que facilitateurs du processus d'examen. Personne ne les a enviés dans cette difficile tâche. Une décennie après l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, rares sont ceux aujourd'hui qui peuvent affirmer que leur vie n'est pas affectée par la menace du terrorisme. Ce dixième anniversaire de l'adoption de la Stratégie et les attentats terroristes tragiques qui

se produisent aujourd'hui dans le monde doivent nous rappeler la tâche qui nous incombe et inciter chacun d'entre nous à prendre des mesures résolues à l'échelle mondiale, afin de lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent.

La prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent – et ceux qui adhèrent à cette idéologie – relèvent d'une responsabilité mondiale. Les conventions et les résolutions des Nations Unies ont établi des normes internationales précieuses pour guider nos efforts, notamment des régimes de sanctions solides et efficaces. La Stratégie antiterroriste mondiale est essentielle dans nos efforts. J'aimerais aborder brièvement quelques-uns des éléments clés positifs de la Stratégie, tout en soulignant la priorité accordée par l'Australie à la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie.

Le phénomène des combattants terroristes étrangers touche de nombreux États Membres présents aujourd'hui dans cette salle, et l'Australie n'y fait pas exception. L'attention croissante accordée dans la résolution sur la Stratégie aux combattants terroristes étrangers souligne la gravité de la menace. Nous devons donner suite aux recommandations figurant dans la résolution 70/291, afin de renforcer la coopération internationale et concevoir des mesures efficaces pour endiguer cette menace. L'Australie continue de plaider en faveur de la pleine mise en œuvre de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité et œuvre au renforcement des capacités de nos partenaires au sein de notre région.

Alors que nous élaborons nos réponses au terrorisme et à l'extrémisme violent, nous devrions les examiner plus attentivement sous l'angle du rôle joué par les femmes. À l'échelle mondiale, les femmes figurent parmi les principales victimes de l'extrémisme violent et du terrorisme. Certaines d'entre elles se radicalisent, conspirent ou participent au terrorisme et à l'extrémisme violent. En reconnaissant le rôle important joué par les femmes, la résolution souligne le rôle déterminant des femmes et des groupes de femmes dans l'instauration de la paix au sein de leurs communautés. Elle reconnaît également que les femmes souffrent de manière disproportionnée des conséquences de la radicalisation, des activités terroristes et des conflits en général.

Nous savons que les solutions axées sur la sécurité ne suffiront pas à vaincre la menace terroriste mondiale. Nous ne réglerons pas ce problème en procédant à des arrestations. C'est la raison pour laquelle il était primordial que la résolution établisse un lien explicite

entre le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) élaboré par le Secrétaire général et la Stratégie antiterroriste mondiale. Les États Membres ont admis qu'on ne pouvait pas attendre que des personnes se soient radicalisées et qu'elles aient sombré dans la violence.

Cette prise de conscience est conforme à l'approche de l'Australie en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, à savoir intervenir de façon précoce et s'attaquer à la racine du problème tout en s'appuyant sur le potentiel des communautés locales et de la société civile. Des communautés et des institutions bien informées et disposant des ressources nécessaires figurent parmi nos meilleurs instruments de défense contre les actes d'extrémisme violent. Nous encourageons les États Membres à élaborer des plans nationaux de prévention de l'extrémisme violent. Des plans conçus au niveau national offrent la garantie du respect de la souveraineté nationale, de la prise en compte des vecteurs nationaux de l'extrémisme violent et de l'appropriation nationale en tant qu'élément essentiel.

Pour conclure, l'Australie a toujours ardemment appuyé les efforts des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent. L'ONU ne peut être plus efficace que ce que ses mécanismes institutionnels le lui permettent. Cette résolution adoptée à l'occasion du dixième anniversaire de l'examen aurait dû fournir l'occasion d'apporter les améliorations nécessaires à notre dispositif, afin de pouvoir répondre aux besoins grandissants des États Membres. Il faudra remédier à cette situation au cours de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Nous appuierons fermement toutes les propositions susceptibles de faciliter une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies lorsque des options seront présentées en mai prochain.

M. Minami (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à M. Lykketoft pour avoir organisé cet important débat d'aujourd'hui consacré à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je remercie également les délégations de l'Argentine et de l'Islande des efforts considérables qu'ils ont déployés pour faciliter le processus d'examen.

Depuis le début de cette année, quasiment chaque semaine, des attentats terroristes se produisent partout dans le monde. Cela signifie que la menace terroriste demeure très élevée, même après l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale. En cette occasion,

le Japon condamne fermement les attaques terroristes odieuses qui ont eu lieu à l'aéroport international Atatürk d'Istanbul, en Turquie, le 28 juin. Nous présentons nos sincères condoléances et notre profonde sympathie aux familles des victimes.

L'adoption aujourd'hui par consensus de la résolution 70/291 réaffirme l'engagement de tous les États Membres de l'ONU de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le Japon intensifie ses efforts dans la lutte antiterroriste. Nous avons non seulement mis en place un système perfectionné de données des dossiers passagers, mais nous utilisons également des outils biométriques pour renforcer le contrôle aux frontières. Par ailleurs, nous contribuons à la base de données d'INTERPOL.

Le Japon a accueilli le Sommet du Groupe des Sept (G-7) à la fin du mois de mai. Avec les autres dirigeants, il a élaboré le Plan d'action du G-7 de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Aucun pays ne peut lutter seul contre le terrorisme. Le terrorisme est un phénomène mondial. Des combattants terroristes étrangers se rendent au Moyen-Orient et en Afrique pour y rejoindre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ou d'autres groupes terroristes puis retournent dans leurs pays d'origine. Des « loups solitaires » attaquent des civils dans leur propre pays, avec ou sans consigne de la part de groupes terroristes, dont l'EIIL. Nous devons faire des efforts collectifs, tant au niveau national qu'international, afin de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Dans ce contexte, je me félicite de la résolution que nous venons d'adopter, qui appelle à la participation de la société civile, des communautés locales, des organisations non gouvernementales, des femmes, des jeunes et des autres parties prenantes à nos efforts,

Avant de terminer, j'aimerais aborder la question des mécanismes institutionnels. Nous appuyons fermement le renforcement de la coopération entre les organes pertinents, afin de lutter efficacement contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent, notamment grâce à une rationalisation des organes existants. Cette journée marque un tournant dans notre engagement renouvelé en faveur de la lutte contre le terrorisme, mais notre tâche ne s'arrête pas là. Notre objectif consiste à mettre en œuvre la résolution. J'exhorte tous les États Membres à prendre des mesures concrètes sur la base de la Stratégie et de son examen.

M. Tenya Hasegawa (Pérou) (*parle en espagnol*) :
En premier lieu, je tiens à présenter mes condoléances

aux délégations turque et camerounaise et aux familles et aux proches de ceux qui ont été tués ou blessés dans les attentats terroristes d'Istanbul et de Yakana, que le Pérou condamne dans les termes les plus vifs.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée précédemment par le Représentant permanent de la République dominicaine au nom des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et remercie l'Ambassadeur Einar Gunnarsson, Représentant permanent de l'Islande, et l'Ambassadeur Martín Garcia Moritán, Représentant permanent de l'Argentine, et leurs équipes respectives pour le dévouement avec lequel ils ont guidé ce processus ardu et complexe que constitue l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Depuis 2006, la Stratégie antiterroriste mondiale s'est révélée être un instrument efficace contre ce fléau. Cette journée, qui marque ses 10 années d'existence, alors que nous continuons d'être témoins d'actes terroristes et de subir leurs conséquences douloureuses, la Stratégie est plus importante que jamais. Il nous incombe par conséquent de la réactualiser et de la doter de nouveaux moyens pour relever les nouveaux défis. La Stratégie doit être mise en œuvre de façon globale et coordonnée afin de garantir un équilibre entre tous ses piliers, conformément aux obligations des États Membres au titre du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme, du droit des réfugiés et du droit international humanitaire. Cette cohérence doit se traduire en un travail conceptuel et une mise en œuvre concrète aux niveaux national, régional et international.

Il nous paraît également important et nécessaire de mentionner la menace posée par l'extrémisme violent, qui peut mener au terrorisme. À cet égard, le Pérou a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) élaboré par le Secrétaire général, qui souligne la nécessité de réduire les facteurs structurels et conjoncturels qui favorisent la radicalisation des individus. En particulier, nous attachons une importance particulière à la recommandation relative à la réduction des inégalités et au renforcement du tissu social. Il s'agit par conséquent d'éviter la radicalisation des individus et de les intégrer dans la société. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance d'une harmonisation des politiques de développement national avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), notamment avec les objectifs de développement durable 1 et 16.

Le renforcement du travail des organismes de renseignement financier et des douanes et l'accroissement de la coopération sont déterminants dans la lutte contre les mécanismes de financement du terrorisme, qui sont souvent générés par d'autres activités criminelles, notamment le trafic de drogue, d'armes, de ressources naturelles et de matériels culturels. À cet égard, nous devons prévenir et combattre tous liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Nous devons également signaler l'utilisation malveillante par les groupes terroristes de différents forums de discussion de la société civile pour propager et diffuser leurs idéologies terroristes, recruter de nouveaux adeptes, obtenir des financements, voire justifier leurs propres actes et ceux de leurs dirigeants. Par conséquent, dans le plein respect de la liberté d'expression et d'association, nous devons empêcher les organisations terroristes d'utiliser à mauvais escient les organisations de la société civile.

Ma délégation rappelle qu'il importe de parachever le processus d'élaboration d'un projet de convention globale sur le terrorisme international, ainsi que les délibérations relatives à la question de la convocation d'une conférence de haut niveau, sous l'égide des Nations Unies. Il convient à cet égard de redoubler d'efforts pour parvenir à cette convention globale. Je réitère l'appui indéfectible de ma délégation et réaffirme l'engagement du Pérou de lutter contre les menaces du terrorisme et de l'extrémisme violent.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de donner la parole à ma délégation et de présider le cinquième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Tout d'abord, je tiens à l'assurer du plein appui de ma délégation. L'Afrique du Sud tient à remercier le Secrétaire général de son rapport circonstancié (A/70/826) et de son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), qui contiennent des recommandations utiles dont les États Membres devront tenir compte dans l'élaboration de leurs plans d'action nationaux.

Comme les orateurs précédents l'ont déjà souligné, cette journée marque le dixième anniversaire de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui dote les États Membres un mécanisme crédible, complet et souple pour lutter contre le terrorisme. Les attaques commises sur le continent africain et à travers le monde, tout récemment en Turquie, ont montré qu'aucun pays n'est à l'abri du

terrorisme. Nous avons été témoins de la brutalité et de la haine d'organisations terroristes, qui contrôlent des territoires et ont accès à de vastes ressources, ainsi que d'individus naïfs, radicalisés, convaincus d'avoir raison, qui utilisent sans discernement des méthodes violentes pour semer la peur et la discorde au sein des communautés. Aujourd'hui plus que jamais, la complexité croissante de la menace terroriste exige de nouvelles approches novatrices pour combattre cette menace et les conditions qui en sont à l'origine.

Le travail des Nations Unies et de leurs structures pour appuyer la mise en œuvre par les États Membres de la Stratégie antiterroriste mondiale, ainsi que les efforts de l'Organisation pour trouver les moyens de lutter contre ces nouvelles menaces émergentes, soulignent son rôle de premier plan dans la campagne internationale contre le terrorisme. Ma délégation continue de privilégier une approche antiterroriste qui place l'ONU au centre des efforts internationaux pour trouver la façon de combattre cette menace. L'Organisation remplit une fonction essentielle dans l'échange d'informations, d'expériences et de pratiques optimales.

Ma délégation appuie également les initiatives destinées à améliorer la coordination et la coopération entre les entités onusiennes qui luttent contre le terrorisme et entre l'ONU et les structures régionales. Nous pensons cependant que la création de tout mécanisme nouveau doit être évalué à l'aune de sa capacité à faciliter et accompagner les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, sans faire double emploi avec le travail déjà accompli dans d'autres structures.

L'Afrique du Sud juge préférable l'adoption d'une résolution par consensus, car elle garantit une approche globale et multidimensionnelle dans la lutte contre le fléau terrorisme. Elle permet également de faire face aux menaces et défis nouveaux dans le cadre des droits de l'homme et de la primauté du droit. Nous sommes fermement convaincus que le terrorisme ne peut être vaincu militairement et qu'il ne peut être combattu uniquement par l'emploi de la force ou par des mesures coercitives. Afin de lutter contre les discours et les idéologies du terrorisme à plus ou moins long terme, la coopération internationale doit aussi prendre en compte les facteurs à l'origine du terrorisme.

Il est urgent de comprendre les facteurs et les circonstances qui font du terrorisme un choix attrayant pour des personnes marginalisées. Il est nécessaire également que la communauté internationale continue de traiter les conflits de longue date conformément au

droit international et au droit international des droits de l'homme. S'ils ne sont pas réglés, ces conflits peuvent créer des pépinières de terroristes. Toutefois, le terrorisme ne doit pas être assimilé aux luttes légitimes menées par des mouvements de libération nationale pour l'autodétermination et la souveraineté, comme le soulignent de nombreuses résolutions de l'Assemblée. La lutte pour la dignité humaine et l'égalité, pour la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales ne peut pas être confondue avec le terrorisme, l'extrémisme et l'extrémisme violent.

En outre, ma délégation estime que l'extrémisme en tant que tel mérite toute notre attention, car il peut être un précurseur d'extrémisme violent et de terrorisme. Il doit par conséquent être traité sur un pied d'égalité et se voir accorder la même importance. La communauté internationale doit maintenir les objectifs qu'elle s'est fixés, à savoir l'élimination de la pauvreté et la promotion d'une croissance économique durable, le développement durable et la prospérité pour tous.

L'engagement – notamment par le biais de l'éducation, de l'élimination des inégalités, du travail avec les groupes défavorisés de la société, en particulier avec les jeunes, et de la mise en place de stratégies appropriées aux niveaux national, régional et international – demeure essentiel. Tel est l'enseignement que nous avons tiré de la stratégie antiterroriste nationale de l'Afrique du Sud et la stratégie antiterroriste pour la région de l'Afrique australe. La coopération institutionnalisée entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations Unies fournit une occasion unique de renforcer la coopération dans la lutte contre le terrorisme, sur la base des besoins spécifiques du continent.

Enfin, le terrorisme ne peut et ne doit être associé à aucune religion, aucune nationalité ni aucune civilisation. C'est pourquoi nous saluons et appuyons les initiatives et les efforts en faveur du dialogue, de la tolérance, de la diversité et de la compréhension entre les peuples, les cultures et les religions. Les actes de mobilisation dirigés contre des individus, des communautés ou des nations uniquement en raison de leur croyance, de leur langue ou de leur race ne sauraient être justifiés. Je tiens à renouveler l'engagement de ma délégation de continuer à coopérer avec les Nations Unies et d'autres structures multilatérales afin de rechercher les moyens de lutter efficacement contre la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales les actes de terrorisme.

M. Elshinawy (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier M. Einar Gunnarsson, Représentant permanent de l'Islande, et M. Martín García Moritán, Représentant permanent de l'Argentine, et leur équipe pour leurs efforts en tant que facilitateurs de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

L'examen s'est déroulé cette année dans des conditions différentes de celles que nous avons connues les années précédentes. Nous avons vu récemment que le terrorisme continue de renouveler ses outils financiers et opérationnels. Le nombre de pays où des actes terroristes ont été perpétrés s'étant considérablement accru, la communauté internationale, en particulier l'ONU, doit aborder cette menace grandissante d'une manière différente. Nous devons étudier les causes profondes du terrorisme et nous opposer à tous les groupes terroristes sans distinction et dans le plein respect du droit international.

Alors que l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies se penche sur l'extrémisme violent, de nombreuses personnes font observer que tous les facteurs ou les causes profondes qui le favorisent n'ont pas été pris en compte. De nombreux pays ont décidé de mettre en œuvre les recommandations du Secrétaire général, mais ce ne sera pas toujours possible en raison d'un manque de financement. De plus, le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) ne contient aucun élément indiquant la manière dont nous pourrions faciliter le financement de telles actions et mesures.

La résolution 70/291 que nous avons adoptée par consensus adresse un message fort aux groupes terroristes, à savoir que nous sommes tous résolus à combattre ce fléau. Cette résolution renferme d'importantes dispositions, notamment sur les combattants terroristes étrangers, le financement du terrorisme et l'utilisation des télécommunications à des fins de terrorisme. Elle souligne également le lien entre le terrorisme et les organisations criminelles, ainsi que les causes profondes du terrorisme. Elle prend note de la demande du Conseil de sécurité tendant à ce que le Comité contre le terrorisme lui présente, en avril 2017 au plus tard, une proposition de « cadre international global ». Elle vise également à empêcher que les organisations caritatives ne soient utilisées à des fins de financement du terrorisme.

Au paragraphe 33, l'Assemblée prie les États Membres d'empêcher que les auteurs, organisateurs ou

complices d'actes terroristes ne détournent à leur profit le statut de réfugié. Au paragraphe 40, elle rappelle que le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent donne aux États et aux organisations la faculté de prendre les dispositions qu'ils jugent appropriées pour mettre en œuvre les mesures prises conformément à leurs stratégies et politiques nationales. La résolution appelle également les États à redoubler d'efforts pour coordonner leurs actions et mesures avec celles du Secrétariat.

Enfin, la délégation de la République arabe d'Égypte réaffirme que pour vaincre le terrorisme, il faut une volonté politique et une approche globale, une coopération entre les pays et les États qui ont une expérience dans ce domaine, la mise en œuvre de toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité portant sur ce sujet et la mise à disposition de toutes les ressources nécessaires pour venir à bout du terrorisme.

M. Olgún Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et réaffirme son plein appui aux activités antiterroristes des Nations Unies.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 70/291, facilitée par l'Argentine et l'Islande, à l'occasion du cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. La résolution adresse un message d'unité et d'engagement face à ce fléau, 10 ans après le lancement de la Stratégie. Malheureusement, l'attentat terroriste qui s'est récemment produit à l'aéroport d'Istanbul souligne à nouveau la gravité et l'urgence de ce point à l'ordre du jour du système des Nations Unies. Je présente mes condoléances au Gouvernement turc et aux familles des victimes.

Le Chili souscrit aux principes et aux approches transversales figurant dans le libellé de la résolution, qui mettent l'accent sur les quatre piliers de la Stratégie mondiale pour renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux destinés à prévenir et combattre le terrorisme, conformément à la Charte des Nations Unies. En particulier, nous exprimons notre rejet et notre condamnation absolue du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et nous appuyons le fait que les efforts pour lutter contre le terrorisme doivent être menés dans le respect des droits de l'homme et conformément au droit international et au droit

international humanitaire. Le terrorisme ne peut être associé à aucune religion, aucune nationalité, aucune civilisation ni aucun groupe ethnique. Nous sommes favorables à une coopération internationale étroite, afin de renforcer les capacités des États à mettre en œuvre la Stratégie mondiale.

Par ailleurs, il nous paraît nécessaire de compter sur la participation de la société civile, du secteur privé et des différents secteurs de la société, notamment les femmes, les jeunes et les dirigeants religieux, qui sont des acteurs indispensables pour garantir une approche multidimensionnelle du phénomène. Nous sommes conscients de la nécessité de lutter contre le terrorisme en nous fondant sur les trois principaux piliers des Nations Unies : la paix et la sécurité internationales; le développement durable et le plein respect des droits de l'homme pour tous.

Sur le plan collectif, il nous reste encore beaucoup à faire. Outre la nécessité de susciter une volonté politique pour élaborer une convention contre le terrorisme, nous devons améliorer notre compréhension des facteurs qui contribuent à la radicalisation, et prendre les mesures préventives appropriées pour stopper le recrutement de jeunes par des groupes terroristes, comme le stipule la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité. À ce propos, ma délégation souligne son adhésion au Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) et insiste sur la nécessité d'établir des synergies entre ce Plan d'action et la Stratégie mondiale. Nous sommes convaincus que le renforcement du dialogue interculturel et interreligieux; la promotion des valeurs démocratiques, le respect des droits de l'homme et de la dignité de chacun sans exception; l'éducation, la valorisation de la diversité et de la tolérance et les mesures visant à corriger les inégalités contribueront à davantage d'inclusion et de cohésion, ce qui aura un effet dissuasif sur le terrorisme et l'extrémisme violent qui mène au terrorisme.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à présenter mes très sincères condoléances aux peuples et aux Gouvernements de la Turquie, du Bangladesh et de l'Afghanistan ainsi qu'aux victimes d'attaques récentes immorales, notamment celles de Dhaka et d'Istanbul, et à leurs familles. Que le Tout-Puissant leur accorde sa miséricorde.

Le Soudan s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Royaume d'Arabie

saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/70/PV.109).

Nous saluons les efforts de l'Argentine et de l'Islande pour faciliter l'adoption par consensus de la résolution 70/291 sur le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Ils se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup d'enthousiasme et de professionnalisme. Nous prenons note également du rapport du Secrétaire général (A/70/826), sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et de la contribution des États à sa mise en œuvre.

Le Soudan réprouve tous les actes de terrorisme, y compris le terrorisme d'État. C'est pourquoi nous sommes résolus à coopérer à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. Nous insistons sur l'importance de la coopération aux niveaux régional et international dans le renforcement des efforts déployés dans le cadre de la Stratégie pour en accroître la complémentarité et l'universalité. Enfin, nous appuyons les quatre piliers fondamentaux de la Stratégie.

L'examen s'est déroulé avec pour toile de fond l'apparition de nouvelles formes de terrorisme, ce qui exige de notre part une détermination renouvelée. Notre volonté doit être d'autant plus forte que le fléau du terrorisme représente la plus grande des menaces pour la famille mondiale et la communauté internationale. Nous devons être encore plus unis et œuvrer de concert pour nous attaquer aux causes sous-jacentes du terrorisme, et pas seulement à ses manifestations externes.

L'occupation étrangère, l'intervention militaire, la menace du recours à la force, les mesures unilatérales coercitives et l'imposition de sanctions injustes en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies représentent clairement une menace très grave contre la paix et la sécurité internationales et offrent un terrain fertile au terrorisme et à l'extrémisme qui menacent les relations internationales. La communauté internationale doit par conséquent s'unir pour mettre définitivement fin à ce phénomène et qu'ainsi puissent régner la paix et la stabilité à travers le monde.

Le Soudan réaffirme qu'il importe de veiller à ce que le terrorisme ne soit pas associé à une région, une ethnie ou une religion. Il s'agit d'un phénomène international qui doit être dénoncé et stoppé, d'où qu'il vienne. Nous devons éviter tout recours aux stéréotypes. La délégation soudanaise se dit par conséquent

préoccupée par l'émergence d'une attitude agressive à l'égard des musulmans dans plusieurs sociétés et par les mesures contraignantes prises à leur rencontre, qui ne peuvent que susciter la haine.

Travaillons ensemble au renforcement du dialogue et de la tolérance entre les religions, les peuples, les civilisations et bâtissons une humanité reposant sur des valeurs communes; mettons fin à la xénophobie; édifions des sociétés qui vivent en paix; respectons les différentes religions et cultures; favorisons le développement; luttons contre la pauvreté, en particulier en Afrique; mettons fin à l'injustice et au déséquilibre entre les niveaux de développement; renforçons le dialogue entre le Nord et le Sud et renforçons le dialogue au niveau international de façon à créer un équilibre au sein des institutions internationales. Tout cela est essentiel pour lutter contre le terrorisme et contribue à combattre les causes sous-jacentes du terrorisme.

Il est impossible d'éliminer totalement le terrorisme par la seule force militaire. Il doit être appréhendé de manière globale en s'attaquant à ce phénomène sur les plans économique, culturel et politique. Le Soudan rejette les mesures unilatérales prises par plusieurs pays à l'encontre de certains pays pour avoir prétendument protégé et abrité des terroristes. Cela sert de toute évidence des objectifs politiques et ne contribue pas à la lutte contre le terrorisme. Cela ne fait au contraire que raviver les tensions actuelles et politiser un domaine qui devrait bénéficier d'une solidarité internationale. C'est pourquoi nous devons dénoncer le terrorisme, où qu'il se manifeste, sans l'associer à aucune appartenance ethnique, aucun pays ni aucune croyance et dans le respect du droit international et des droits de l'homme.

Le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), présenté par le Secrétaire général, montre que l'on ne peut pas faire une lecture précise de l'extrémisme violent. Il ne peut être associé à aucune religion, aucune région, aucune société. Le plan indique les raisons pour lesquelles il s'est aggravé aux niveaux national et international. Cependant, si le Plan représente une initiative opportune, importante et digne de respect, il n'est cependant pas équilibré. Il met l'accent sur l'extrémisme violent au niveau national mais ne prend pas suffisamment en considération des facteurs internationaux. Telle est l'une des observations les plus importantes que nous pouvons faire à propos de ce Plan. Il ne fournit pas non plus de propositions concrètes sur la façon dont des ressources peuvent être

mobilisées pour appuyer les programmes et activités au titre du Plan.

Le Soudan a participé dans un esprit de coopération aux négociations qui ont conduit aujourd'hui à l'adoption par consensus de la résolution 70/291. Nous avons travaillé avec la délégation de l'Arabie saoudite afin de parvenir à un consensus entre les États Membres, convaincus que nous devons lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, lesquels n'épargnent aucun pays ni aucune société. Notre souhait est d'instaurer la paix et la sécurité internationales, renforcer la tolérance et le dialogue entre les civilisations et les religions et travailler ensemble avec l'humanité tout entière.

Nous avons tenu des consultations pendant plusieurs semaines qui ont débouché sur l'adoption d'une résolution par consensus. Si cette résolution constitue un ensemble raisonnable et équilibré, elle ne répond pas à un certain nombre de préoccupations nationales. Néanmoins, nous n'avons ménagé aucun effort pour veiller à ce que cette résolution renferme les éléments nécessaires pour faire face à des violations de la Charte des Nations Unies et du droit international. La responsabilité de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies incombe, au premier chef, aux États. Le Plan d'action et les recommandations figurant dans la résolution ont été rédigés de façon équilibrée. Ils soulignent l'importance de cadres nationaux conformes aux priorités et aux conditions particulières de chaque État et prennent également en compte les plans nationaux, ce qui peut aider des États à relever leurs propres défis.

Ni le préambule ni le dispositif de la résolution ne stipulent clairement les facteurs qui ont un impact international sur la situation et qui conduisent à une escalade du terrorisme et de l'extrémisme violent. D'une manière générale, la résolution invite à traiter les facteurs internes et étrangers de manière équilibrée. Ma délégation tient à réaffirmer que la responsabilité principale de la mise en œuvre de cet accord incombe aux États eux-mêmes.

La résolution mentionne également le rôle important joué par le Comité contre le terrorisme. À cet égard, ma délégation juge nécessaire de renforcer la coordination entre les institutions ayant mandat d'aider les États à appliquer la Stratégie en leur fournissant ce qui leur est nécessaire à cette fin. Afin de leur donner les moyens de lutter contre le terrorisme, les propositions et les alternatives en matière de coordination, par le biais

des mécanismes des Nations Unies, doivent aussi être prises en compte.

Pour terminer, nous saluons les efforts accomplis par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, créé dans le cadre du Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Son rôle consiste à renforcer les moyens des États Membres de lutter contre le terrorisme. Nous voudrions veiller à ce que le Centre puisse s'acquitter de ses fonctions en le dotant du financement nécessaire pour appliquer son programme et ses activités, lesquels consistent à fournir une formation et une assistance technique aux États.

Nous réaffirmons une fois encore notre volonté de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que contre l'extrémisme violent, qui conduit au terrorisme. Nous poursuivrons nos efforts afin d'appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies grâce à une coordination et une coopération aux niveaux national, régional et sous-régional, et d'appuyer le rôle joué par l'Assemblée générale dans le suivi de l'application de la Stratégie et de son examen périodique.

M. Alshamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à condamner l'attentat terroriste commis dans le Royaume de Bahreïn, qui a causé la mort d'une femme et blessé trois enfants. De même, nous condamnons tous les actes visant à terroriser les civils. Je tiens à exprimer mes condoléances aux délégations de la Turquie et de la Jordanie à la suite des attentats dont ces deux pays ont été le théâtre.

Les Émirats arabes unis s'associent à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite, au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/70/PV.109) et se félicitent de l'adoption par consensus de la résolution 70/291.

Nous débattons aujourd'hui d'un problème qui représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. En effet, le terrorisme est un phénomène qui dépasse les frontières, les cultures et les religions et qui n'épargne aucun État, aucune ville dans le monde. Ces dernières années, la recrudescence d'attaques terroristes haineuses a entraîné des dommages considérables, en particulier des milliers de pertes civiles, une aggravation de la crise migratoire, des dommages irréversibles et la destruction de biens et de patrimoines culturels. Cette situation appelle une réponse internationale forte si l'on veut lutter efficacement contre le terrorisme.

L'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée il y a 10 ans, fournit à la communauté internationale l'occasion d'évaluer ses réalisations dans ce domaine et d'élaborer des mécanismes afin de rester au fait de l'évolution en matière de lutte contre le terrorisme et des nouveaux défis, notamment la propagation des idéologies extrémistes, les combattants terroristes étrangers et l'utilisation par des groupes terroristes des réseaux sociaux et des technologies modernes pour réaliser leur funeste dessein.

Le terrorisme est un phénomène complexe et multiforme. Pour y répondre, nous devons adopter une approche sur plusieurs fronts, qui aille au-delà des simples opérations militaires. Nous devons lutter contre le terrorisme à un stade précoce, en analysant les causes de la radicalisation et de l'extrémisme et en luttant contre le recrutement. Les Émirats arabes unis se sont dotés d'une stratégie globale et diversifiée pour lutter contre le terrorisme et sont déterminés à combattre l'extrémisme et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Il importe également d'étudier les conditions propices à la propagation de l'extrémisme et du terrorisme. Les Émirats arabes unis poursuivent leurs efforts pour prévenir l'extrémisme avant qu'il ne devienne violent. Les Émirats arabes unis mettent l'accent sur l'autonomisation de la société en encourageant la participation à l'édification de l'État et en offrant d'autres solutions que celles proposées par les groupes terroristes. Ainsi, la nomination récente d'une femme au poste de Ministre d'État pour la jeunesse au sein du Cabinet des Émirats arabes unis témoigne de notre foi dans la jeunesse. Aux Émirats arabes unis, nous sommes convaincus qu'en offrant aux jeunes la possibilité de réaliser leurs aspirations et d'exploiter leur potentiel, nous investissons dans le développement à long terme et la stabilité de notre nation et au-delà. Nous nous employons également à promouvoir la participation des femmes à tous les secteurs de la société et à nos efforts pour lutter contre l'extrémisme et le terrorisme.

Par ailleurs, il est essentiel d'œuvrer au renforcement de la modération, de la tolérance et du pluralisme au sein de nos sociétés, afin d'empêcher que des groupes extrémistes n'exploitent le sectarisme et le racisme pour recruter des individus. À cet égard, le Président des Émirats arabes unis a promulgué le décret-loi N° 2 pour l'année 2015, qui criminalise tout acte

relevant du mépris à l'égard de la religion et des lieux saints, lutte contre toutes les formes de discrimination et rejette les discours de haine. Nous avons également nommé une femme au poste de Ministre de la tolérance, dont la tâche consiste à diffuser les valeurs de tolérance et de coexistence pacifique dans notre pays. De plus, pour appuyer un discours religieux modéré, les Émirats arabes unis ont pris de nombreuses initiatives, notamment la création du Conseil musulman des anciens, dont l'objectif est de se pencher sur les causes profondes de l'extrémisme.

Il est primordial de se doter de lois et de réglementations pour dissuader l'extrémisme et le terrorisme. Aux Émirats arabes unis, nous avons mis en place un cadre juridique global pour faire face à l'extrémisme violent. En 2014, le Gouvernement des Émirats arabes unis a apporté des amendements à la Loi sur le terrorisme, afin de se doter de nouveaux outils pour poursuivre les terroristes tout en offrant la possibilité de réhabiliter ceux qui ont rejeté le terrorisme et renoncé à cette voie.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a souligné l'importance de la lutte contre le financement du terrorisme. Depuis 2014, les Émirats arabes unis ont adopté des lois à grande échelle contre le financement du terrorisme, qui criminalise tout financement du terrorisme. Les Émirats arabes unis ont également adhéré à d'importantes conventions internationales sur cette question. Il est nécessaire que nous nous dotions de stratégies à long terme pour lutter contre les groupes extrémistes et terroristes et provoquer leur défaite intellectuelle, notamment par le biais des réseaux sociaux, qui sont utilisés pour propager l'extrémisme et le terrorisme. C'est pourquoi les Émirats arabes unis s'emploient à combattre en ligne les messages des groupes extrémistes par le biais du Centre Sawab, qui a été lancé par les Émirats arabes unis en coopération avec les États-Unis d'Amérique, en mars 2015, pour lutter contre la propagande extrémiste et le recrutement en faisant mieux entendre la voix des modérés et en luttant contre les idéologies extrémistes dans la région et à travers le monde.

Il faut que les États se rassemblent et unissent leurs efforts, aux niveaux régional et international, afin d'éliminer les menaces extrémistes et terroristes, notamment en mettant en commun leurs meilleures pratiques et leur expérience dans ce domaine, en développant des partenariats internationaux et en coordonnant leurs efforts. Les Émirats arabes unis ont

toujours appuyé les initiatives internationales visant à lutter contre l'extrémisme et le terrorisme. Ils ont joué un rôle actif au sein du Groupe de travail de la Coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Les Émirats arabes unis s'honorent d'être l'hôte du Centre international d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent, qui s'emploie à fournir un appui à la communauté internationale dans les domaines de la recherche, de la formation et de l'assistance, afin de renforcer les capacités et de mettre en commun les meilleures pratiques.

Enfin, je rends hommage à l'ONU pour son rôle déterminant dans l'élaboration de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je tiens, en particulier, à remercier les facilitateurs, l'Argentine et l'Islande, dont les efforts inlassables ont permis l'adoption d'une résolution par consensus. Une fois encore, nous invitons la communauté internationale à intensifier ses efforts, afin de bâtir des sociétés sûres et à l'abri de l'extrémisme et du terrorisme.

M. van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je viens de me rendre à la Mission de la Turquie, où j'ai présenté mes condoléances, au nom du Royaume des Pays-Bas, à la suite des terribles pertes en vies humaines provoquées par l'attentat terroriste commis en début de semaine à Istanbul. De telles attaques ne peuvent que renforcer notre détermination commune de lutter contre le terrorisme. Le terrorisme constitue une grave menace pour la paix, la justice et le développement, et le Royaume des Pays-Bas veut être un partenaire dans la lutte contre cette menace.

J'aimerais rendre hommage à l'Assemblée générale pour avoir adopté la résolution 70/291 sur le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'adoption de cette résolution n'a pas été une tâche aisée, aussi je tiens à remercier les Représentants permanents de l'Argentine et de l'Islande pour le difficile travail qu'ils ont accompli.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/70/PV.109). À titre national, j'aimerais aborder trois points : la résolution 70/291, la mise en œuvre et la voie à suivre.

S'agissant du premier point – à savoir, les aspects importants de la résolution – le libellé de la résolution est moins ambitieux que nous l'aurions espéré, mais il renferme cependant différents éléments qui nous

permettront d'intensifier nos efforts communs dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. J'aimerais revenir sur certains de ces éléments.

Premièrement, en ce qui concerne les références aux combattants terroristes étrangers, à l'appel visant à les empêcher de franchir des frontières et à élaborer et appliquer des stratégies de poursuites, de réinsertion et de réintégration pour ceux qui retournent dans leur pays de départ, en tant que Président, avec la Turquie et le Maroc, des groupes de travail sur les combattants terroristes étrangers au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme et de la Coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Royaume des Pays-Bas appuie fermement le renforcement du rôle de l'ONU et de ses États Membres dans la lutte contre la menace complexe que représentent les combattants terroristes étrangers et leur retour. À notre avis, les femmes et les enfants méritent une attention particulière à cet égard.

Deuxièmement, nous nous félicitons des références faites dans la résolution à la prévention de l'extrémisme violent. Une stratégie antiterroriste efficace exige une approche équilibrée entre les mesures préventives et répressives et doit être conforme aux obligations en matière de droits de l'homme. Nous soulignons le fait que la résolution recommande que les États Membres envisagent d'appliquer les recommandations qui les concernent figurant dans le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674).

Le deuxième point concerne la mise en œuvre. En ce qui concerne la prévention et la lutte contre les menaces terroristes, aucune communauté, aucun pays, aucune région, aucune organisation internationale ne peut être efficace à elle seule. Nous devons tous œuvrer de concert. Nous devons échanger davantage d'informations, arrêter davantage de terroristes et garantir la sécurité de nos pays. Le Royaume des Pays-Bas se félicite du fait que la résolution contient plusieurs références précises à l'importance de la coordination au sein des Nations Unies, mais aussi à l'extérieur avec des acteurs locaux et des organisations régionales et internationales. Nous devons penser au niveau mondial mais agir au niveau local. En tant que Président, avec le Royaume du Maroc, du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, je suis fermement résolu à être un partenaire dans cet effort.

Le Forum mondial de lutte contre le terrorisme est devenu la principale enceinte pour débattre de mesures

efficaces en vue de lutter contre le terrorisme dans toute sa complexité. Ces dernières années, le Forum a adopté des pratiques optimales dans des domaines tels que les combattants terroristes étrangers et la prévention de l'extrémisme violent. Il a mobilisé des fonds pour appliquer les résolutions de l'ONU et coopéré avec les organismes des Nations Unies au renforcement des capacités des États Membres.

Dans le Plan d'action stratégique 2016-2018, nous nous sommes engagés à resserrer les liens du Forum mondial de lutte contre le terrorisme avec l'ONU et d'autres pays afin d'accroître notre efficacité. Dans le cadre du Forum, nous nous sommes engagés à contribuer aux analyses, favoriser la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies, coordonner le renforcement des capacités sur le terrain et coopérer avec le système de l'ONU, ses États Membres et d'autres parties prenantes. Après l'adoption aujourd'hui de la résolution, nous nous sentons à la hauteur de cet engagement au sein du Forum.

Ma troisième observation porte sur la voie à suivre. Comme je l'ai dit précédemment, l'adoption de la résolution n'a pas été une tâche aisée. Le terrorisme frappe des gens ordinaires, des grands-parents, des frères, des sœurs, des amis et des enfants. Le fait que la résolution dont nous débattons aujourd'hui ait été adoptée par consensus est par conséquent essentiel. Elle adresse un message fort aux extrémistes violents et aux terroristes dans le monde entier, à savoir que malgré leurs différences, les États Membres de l'ONU sont unis contre la violence, l'intolérance et la haine. Que l'esprit de consensus qui prévaut aujourd'hui nous guide dans la mise en œuvre des engagements importants que nous avons pris.

J'ai indiqué les éléments qui, dans la résolution 70/291, revêtent une importance particulière pour le Royaume des Pays-Bas. J'ai souligné la nécessité d'une coopération à tous les niveaux et exhorté chacun d'entre nous à continuer de travailler dans cet esprit de consensus. Je terminerai en insistant sur le fait que le Royaume des Pays-Bas, sur le plan bilatéral et en qualité de Président du Forum mondial pour la lutte contre le terrorisme, est prêt à montrer l'exemple. Nous sommes fermement résolus à travailler encore plus dur et plus efficacement pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale et la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui. Le Royaume des Pays-Bas continuera d'être un partenaire pour la paix, la justice et le développement, afin que les générations futures puissent vivre dans un monde libéré du terrorisme.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Dix ans après l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les actes terroristes n'ont fait qu'augmenter. La nature du terrorisme est devenue de plus en plus complexe en raison de ses manifestations changeantes, de ses origines géographiques et de l'évolution de son mode opératoire. À cela, il convient d'ajouter l'augmentation du nombre d'organisations terroristes et des nationalités de ceux qui commettent des actes terroristes.

Nous espérons que le cinquième examen de la Stratégie mondiale fournira l'occasion de réexaminer les outils dont nous disposons pour répondre à ces nouveaux défis conformément aux mesures que nous avons adoptées, d'évaluer la situation des pays victimes d'actes terroristes, de lutter contre ce phénomène et d'endiguer le recrutement de jeunes marginalisés, pauvres et sans emploi.

Les efforts des Nations Unies pour éliminer le terrorisme ne seront couronnés de succès que si nous appliquons la Stratégie. Nous devons admettre également que les initiatives militaires ne suffiront pas tant que nous n'aurons pas cerné les causes profondes du phénomène, que nous ne nous y serons pas attaqués aux niveaux politique, économique et social et dans le respect de la souveraineté des États, des droits de l'homme et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Nous sommes favorables à des mesures permettant aux États de renforcer leurs institutions dans l'intérêt d'un développement local équilibré. De toute évidence, le règlement des conflits permet de éviter que des régions tout entières ne servent de refuge aux terroristes pour mener leurs activités. Dans ce contexte, je tiens à souligner à nouveau la nécessité d'améliorer la coopération régionale, de fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités des pays qui ont subi des attaques terroristes, de mettre en commun l'expérience et de prendre des mesures législatives et judiciaires afin de criminaliser les actes terroristes et de faciliter la poursuite des auteurs de tels actes.

Il y a lieu de noter que de nombreux pays, dont le mien, qui ont déjà subi des attentats terroristes sur leur sol, doivent pouvoir bénéficier d'une assistance pour lutter contre le terrorisme. Mon gouvernement et le Parlement souhaitent recevoir l'appui nécessaire pour lutter contre des organisations telles que Ansar el-Charia, Al-Qaida et Daech, qui sont présentes dans

de nombreuses régions de notre pays. Nous appelons également de nos vœux un élargissement de la coopération et de l'assistance internationales afin que nous puissions appliquer la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, relative aux combattants terroristes étrangers, l'objectif étant d'empêcher ces combattants de rejoindre des organisations internationales terroristes, de stopper les sources de financement du terrorisme et de punir les responsables.

Il existe un lien étroit entre le terrorisme et d'autres formes de crime. La criminalité transnationale, notamment le trafic d'armes, de drogue et de personnes, le blanchiment de l'argent et la vente de pétrole, permet aux terroristes de financer leurs activités. Les États doivent agir sur les plans bilatéral, multilatéral et régional, afin de disposer des moyens de coordonner leurs activités et de mettre en commun les informations et leur expérience. Ils doivent pouvoir également appliquer le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), présenté par le Secrétaire général, qui vise à appuyer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, compte tenu du lien existant entre l'extrémisme violent et le terrorisme. De plus, il faut aider les pays à mettre en place leur propre plan pour lutter contre l'extrémisme violent. C'est aux États eux-mêmes que cette tâche doit revenir, en coordination avec d'autres États et avec le concours des Nations Unies.

Mon pays, la Libye, a beaucoup souffert du terrorisme. Daech, Al-Qaida et Ansar el-Charia ont cherché à s'emparer de certaines villes libyennes afin de contrôler les ressources pétrolières de la région ou, lorsqu'ils n'y sont pas parvenus, ont essayé de les détruire. Ces groupes qui comptent parmi eux des terroristes venus de nombreux autres pays menacent aujourd'hui l'unité et la stabilité de mon pays. Leurs activités représentent également une menace pour les pays voisins. En conséquence, la communauté internationale doit adopter une position ferme afin de permettre à mon pays, la Libye, de s'acquitter de ses devoirs en renforçant la primauté du droit, en respectant ses obligations internationales, en rétablissant la paix et la stabilité, en luttant contre le terrorisme et en veillant à ce que le terrorisme ne continue pas de se propager. L'armée libyenne, en particulier, en plus d'une assistance technique indispensable, a besoin aussi d'armes et de matériel pour combattre les organisations terroristes, garantir la sécurité du territoire national et contrôler ses frontières. En outre, les institutions libyennes ont besoin d'aide, conformément aux dispositions de la résolution 2214 (2015) du Conseil de sécurité.

Je terminerai en réitérant notre condamnation et notre rejet total du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelle qu'en soit la justification et quelle que soit l'identité de ses auteurs. Le terrorisme est un phénomène mondial. Il ne doit être associé à aucune race, aucune religion, aucune appartenance ethnique, aucune société. De plus, il convient de faire une distinction entre les actes terroristes, qui sont purement criminels, et les actes qui sont l'expression de la lutte d'un peuple pour l'autodétermination ou sa libération de l'occupation.

M. Dahl (Norvège) (*parle en anglais*) : Le terrorisme et l'extrémisme violent comptent parmi les plus grands enjeux de sécurité de notre époque. Ils causent la mort et la souffrance parmi des civils innocents, la destruction et l'insécurité au sein de sociétés et de régions tout entières. Aucun pays n'est à l'abri, comme ce fut malheureusement le cas de la Norvège en 2011, lorsque le pays a été frappé par l'extrémisme d'extrême droite.

Depuis l'adoption par consensus par l'Assemblée générale en 2006 de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, la menace a considérablement changé. De nouveaux groupes terroristes sont apparus. Les extrémismes violents cherchent de nouveaux moyens de commettre leurs attaques, de diffuser leur propagande, de financer leurs activités et de recruter des personnes dans leurs rangs. La communauté internationale doit s'adapter à cette évolution. Un rôle central revient à l'ONU dans notre réponse collective au terrorisme et dans la prévention de l'extrémisme violent. Le respect de la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit et la liberté d'expression sont des valeurs fondamentales qui doivent être préservées si nous voulons lutter efficacement contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

La Norvège est favorable à une mise en œuvre équilibrée de la Stratégie mondiale. Le nouveau Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) présenté par le Secrétaire général arrive à point nommé. La Norvège salue et appuie fermement ce plan. Il met un accent nécessaire sur les piliers I et IV du Plan d'action de la stratégie. Le nouveau Plan d'action se concentre sur les activités aux niveaux national et régional et à l'échelle du système des Nations Unies en tant que vecteurs d'un changement positif. Il vise à lutter contre les conditions propices au terrorisme et à garantir les droits de l'homme et la primauté du droit. Nous devons nous intéresser simultanément

aux facteurs de rejet et d'attraction. Parallèlement, nous devons nous assurer que nos interventions soient spécifiques à la prévention de l'extrémisme violent et pas seulement pertinentes en matière de prévention de l'extrémisme violent.

Le Plan montre comment nous pouvons lutter efficacement contre les messages manipulateurs de l'extrémisme violent, en plaidant pour la liberté d'expression et les valeurs de tolérance, de pluralisme et de compréhension. Autant d'éléments indispensables pour bâtir des sociétés pacifiques et inclusives. L'amélioration de la coordination permettra de renforcer le rôle de l'ONU et de garantir une mise en œuvre équilibrée de la Stratégie et une réponse efficace au Plan d'action. Il y a urgence, et la résolution 70/291, adoptée aujourd'hui, précise clairement les délais dans lesquels nous pouvons formuler des propositions concrètes visant à réformer le dispositif antiterroriste des Nations Unies.

C'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef la responsabilité d'appliquer les mesures destinées à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. J'aimerais à ce propos souligner les efforts entrepris par la Norvège depuis le dernier examen. En avril dernier, le parlement norvégien a publié un livre blanc sur les enjeux mondiaux en matière de sécurité, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la piraterie et la sécurité informatique. Le plan fournit un cadre pour les efforts internationaux de la Norvège en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. Il souligne le lien entre ces menaces, en particulier leur financement, et le terrorisme et la criminalité organisée, par le biais desquels les organisations terroristes, souvent indirectement, tirent profit du trafic d'armes, de drogue, de personnes et d'objets culturels, ainsi que du commerce illicite de ressources naturelles telles que le pétrole et le charbon.

Les plans d'action nationaux sur la prévention de l'extrémisme violent sont des outils importants. La Norvège a adopté son premier plan d'action en 2010. Ce plan a été révisé depuis lors. Il repose sur une approche gouvernementale globale, avec neuf ministres se consacrant à sa mise en œuvre. Le plan actuel est régulièrement mis à jour afin de s'adapter au changement rapide des menaces. Cette approche est un gage de légitimité, de crédibilité et d'efficacité. La Norvège participe aux cinq objectifs établis par la Coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). L'EIIL perd du terrain en Syrie

et en Iraq, et ses recrutements se ralentissent. Nous devons nous concentrer davantage sur le menace que représentent les combattants terroristes étrangers lorsqu'ils retournent chez eux ou se déplacent vers d'autres foyers d'instabilité. Trente-quatre combattants terroristes sont retournés en Norvège, dont 20 ont été inculpés et 4 ont été condamnés pour crimes liés au terrorisme.

En juin 2015, la Norvège a accueilli un sommet régional consacré à la lutte contre l'extrémisme violent dans le cadre de l'initiative du Président Obama de lutte contre l'extrémisme violent. La conférence d'Oslo a ouvert la voie à une nouvelle alliance mondiale des organisations de femmes œuvrant à la prévention de l'extrémisme violent. Cette alliance sera une occasion importante pour les petites organisations locales de faire entendre leur voix. Une autre initiative a été prise lors de la conférence, il s'agit de l'initiative de la Jeunesse contre l'extrémisme violent, qui a réuni 200 jeunes travailleurs et militants venus de toute l'Europe. Leur message a été ferme et sans ambages – la voix des jeunes doit être entendue lorsque les gouvernements élaborent de nouvelles politiques et stratégies. Nous nous félicitons de ce que la résolution souligne l'importance de la participation des femmes et les jeunes aux processus décisionnels.

À l'occasion de cette conférence, les jeunes ont constitué un réseau contre l'extrémisme violent baptisé *YouthCan*. Le Premier Ministre Cameron a pris l'initiative d'étendre ce réseau aux pays du Commonwealth. *YouthCan* compte aujourd'hui plus de 600 membres venus de 85 pays, et il en faudrait davantage. Nous avons demandé aux membres du réseau *YouthCan* leur avis sur le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) présenté par le Secrétaire général, ainsi que sur la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité. Ils ont exhorté la communauté internationale et les gouvernements nationaux à favoriser les rencontres entre les gouvernements locaux et nationaux et les jeunes militants œuvrant à la prévention de l'extrémisme violent, à investir dans l'éducation et la formation des jeunes, ainsi qu'à appuyer les réseaux internationaux de jeunes qui fournissent à ces derniers des plateformes pour mettre en commun leurs connaissances, leurs projets et leurs pratiques optimales.

Le lancement l'année dernière du réseau *Strong Cities* a mis en avant l'importance du rôle joué par les gouvernements locaux. C'est au niveau local que les

vecteurs de l'extrémisme violent peuvent être le mieux combattus, et les autorités locales sont bien placées pour prendre des mesures préventives.

Le réseau *Strong Cities* permet aux villes du monde de mettre en commun leurs ressources, leur savoir et leurs meilleures pratiques. Deux villes norvégiennes, Oslo et Kristiansand, participent à ce réseau, et nous espérons que d'autres villes norvégiennes s'y joindront également.

L'extrémisme violent est à la fois un problème de sécurité internationale et une question de développement. La pauvreté n'est pas la seule cause de l'extrémisme violent. Néanmoins, une marginalisation réelle ou apparente, qu'elle soit économique, sociale ou politique, est souvent un élément important dans le processus de radicalisation, qui débouche sur l'extrémisme violent. Nous ne devons pas oublier que l'extrémisme violent est un vecteur important dans de nombreux conflits actuels dans le monde. Ces conflits constituent des obstacles au développement social et économique et font parfois reculer les progrès déjà obtenus et la croissance. C'est la raison pour laquelle l'objectif de développement durable 16, sur l'avènement de sociétés pacifiques, justes et ouvertes à tous, revêt tant d'importance. Le Programme des Nations Unies pour le développement a organisé en mars dernier une conférence mondiale à Oslo sur la prévention de l'extrémisme violent et la promotion du développement inclusif. Cette conférence a montré comment les acteurs du développement peuvent jouer un rôle déterminant.

J'adresse mes sincères remerciements aux facilitateurs, les Représentants permanents de l'Islande et de l'Argentine, et à leurs équipes pour leurs efforts inlassables et le rôle moteur qu'ils ont joué, permettant ainsi l'adoption par consensus aujourd'hui de la résolution 70/291 sur ce sujet important.

En conclusion, nous devons redoubler d'efforts face au terrorisme et à l'extrémisme violent et appliquer d'urgence des mesures concrètes. Le Plan d'action constitue un élément essentiel de ce processus, de même que l'objectif du Secrétaire général de redynamiser le programme de prévention des Nations Unies. Nous avons besoin d'une ONU forte qui joue le rôle de chef de file à l'échelle mondiale. Nous avons besoin d'une ONU qui soit à la hauteur de sa tâche, mieux coordonnée et dotée des ressources suffisantes pour agir.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de

la République bolivarienne du Venezuela s'associe aux témoignages de solidarité et aux condoléances adressés au Gouvernement et au peuple turcs à la suite des récents attentats terroristes d'Istanbul. Les graves conséquences de ces actes nous conduisent à réaffirmer notre ferme engagement à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, car ce fléau représente une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Nous nous félicitons de l'adoption par consensus de la résolution 70/291, à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies sur ce sujet. En outre, ma délégation tient à saluer l'efficacité avec laquelle les Ambassadeurs d'Argentine et d'Islande ainsi que leurs équipes respectives ont accompli leur travail de facilitateur du cinquième examen de la Stratégie et du texte que nous avons adopté, après de difficiles séries de négociations.

La délégation vénézuélienne s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République dominicaine, au nom de la Communauté de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Venezuela réitère son rejet catégorique des actes de terrorisme, quelles qu'en soient les motivations, où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs, car de tels actes sont des attaques délibérées contre la paix et la sécurité internationales et constituent une violation flagrante du droit international. L'engagement de mon pays à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est reflété aux niveaux régional et international par son adhésion aux nombreux traités et conventions dans ce domaine et, au niveau national, dans plusieurs instruments juridiques qui mettent notamment l'accent sur les mesures de contrôle, de prévention et de surveillance dans la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

Pour le Venezuela, les actes commis par des groupes terroristes mettent en péril l'intégrité territoriale et l'unité politique des États, contribuant ainsi à la déstabilisation de gouvernements légitimes et sapant leur ordre constitutionnel dans le but ultime de les renverser. Tout cela ne peut avoir que des effets négatifs sur le développement socioéconomique des peuples, en particulier la destruction délibérée de leurs infrastructures et de leurs institutions nationales. L'expérience nous montre que les groupes terroristes se nourrissent du désespoir, de l'injustice, de la

frustration, du désespoir et du déni des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour promouvoir leur programme politique criminel, fondé sur la haine, l'intolérance, le sectarisme et l'extrémisme violent. La pauvreté, les inégalités socioéconomiques; l'intolérance politique, ethnique et religieuse; l'imposition de mesures coercitives unilatérales; l'occupation, les interventions étrangères et les violations de la souveraineté des peuples et des nations font également partie des facteurs qui favorisent le terrorisme.

Mon pays considère que la situation actuelle des peuples frères du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord n'est pas une coïncidence. Nous estimons que les interventions militaires menées par de grandes puissances en Iraq, en 2003, et en Libye, en 2011, – dans le but de renverser les gouvernements de pays souverains, en violation de la Charte des Nations Unies – et l'effondrement des institutions publiques qui a suivi ont créé des conditions propices à l'apparition de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), d'Al-Qaida, d'Ansar el-Charia et d'autres dans ces régions afin d'y mettre en œuvre leur stratégie de destruction fondée sur la terreur et la négation de l'autre. La montée rapide du terrorisme est le résultat, entre autres, de l'appui financier et militaire apporté à des acteurs non étatiques armés et violents qui ont d'abord été instrumentalisés à des fins de déstabilisation avant de devenir des groupes terroristes affiliés à l'EIIL ou à Al-Qaida, lesquels ont rapidement élargi leur présence dans ces régions.

Aujourd'hui, nous pouvons observer que, suite à la recrudescence des conflits dans différentes régions du monde, le terrorisme et le phénomène des combattants terroristes étrangers connaissent un essor rapide à l'échelle mondiale. Le terrorisme, avec ses méthodes criminelles, cherche à dominer des sociétés, des civilisations, des religions et des croyances par des pratiques fondées sur l'intolérance, l'extrémisme violent et le sectarisme. Nous réaffirmons toutefois que le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, civilisation ou groupe ethnique en particulier.

Les dernières attaques en date perpétrées dans plus d'une douzaine de pays et qui ont fauché la vie de centaines de civils innocents, notamment celles commises par l'EIIL, montrent que le monde entier est exposé à cet épouvantable fléau. La menace sans précédent posée par le prétendu État islamique le prouve. Il a été rejoint par au moins 34 organisations terroristes de différentes régions du monde – pas seulement du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord – et ce fléau est

aggravé par le phénomène inquiétant des combattants terroristes étrangers. Plus de 30 000 personnes, y compris des femmes et des jeunes, originaires au bas mot d'une centaine de pays du monde entier ont rejoint ces groupes terroristes, sans parler de la menace silencieuse posée par ceux qu'on appelle les loups solitaires.

Les actes de violence commis sans relâche ces derniers temps par des groupes terroristes et des acteurs non étatiques – le recrutement d'enfants, les enlèvements, la destruction du patrimoine culturel, l'esclavage, la violence sexuelle et sexiste utilisée comme arme de guerre, et l'emploi d'armes chimiques – ont eu des effets très graves sur les civils, en particulier les minorités ethniques et religieuses et les groupes les plus vulnérables, dont les droits sont foulés aux pieds de manière systématique et délibérée, en violation du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. En plus d'avoir déclenché une crise humanitaire sans précédent, ces actes constituent manifestement des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des actes de génocide, tous clairement définis dans le Statut de Rome. En conséquence, les auteurs de tels actes doivent être traduits en justice.

Dans le cadre de cette lutte décisive, nous soulignons l'importance d'adopter une approche préventive; de prendre des initiatives pour faire obstacle à la stratégie claire de ces groupes et idéologies extrémistes qui encouragent la violence et l'intolérance; de s'attaquer aux causes profondes qui alimentent ce phénomène odieux; et d'élaborer des stratégies novatrices et efficaces, adaptées à chaque contexte national pour lutter contre les discours extrémistes et terroristes et favoriser l'esprit critique au sein des sociétés afin de prévenir la radicalisation, le recrutement et la mobilisation de ressources par l'utilisation abusive des technologies de l'information et des communications. À cet égard, nous considérons que l'autonomisation des femmes et des jeunes, et le renforcement du rôle que peuvent jouer les victimes du terrorisme seraient extrêmement bénéfiques. Nous nous félicitons donc que ces éléments soient mentionnés de manière équilibrée dans la résolution adoptée aujourd'hui.

Le Venezuela réaffirme qu'une lutte efficace contre le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, n'admet pas de dichotomie. Il n'y a qu'un seul terrorisme et nous devons le prévenir, le combattre et l'éliminer sans réserve, tout en le distinguant de la lutte légitime pour l'autodétermination des peuples vivant sous domination coloniale. C'est

pourquoi nous considérons que le rôle de l'Assemblée générale, organe légitimement représentatif de la communauté internationale, sera déterminant dans la lutte contre cette menace inédite et extraordinaire, notamment par l'élaboration, la mise en œuvre et le renforcement de stratégies visant à enrayer la montée des groupes terroristes mais aussi des acteurs non étatiques. Il est temps de souligner la pertinence de l'ONU et de redynamiser nos efforts, de manière coordonnée, pour combattre le terrorisme.

Mon pays considère que la lutte contre ce fléau, y compris son financement et les discours et idéologies qui alimentent le terrorisme, doit être menée dans le cadre d'une coopération internationale renforcée, conformément aux instruments internationaux et régionaux pertinents, notamment les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les normes du droit international, et dans le plein respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit, en gardant à l'esprit que l'inverse contribuerait à la radicalisation.

Aujourd'hui plus que jamais, il est absolument capital que les États luttent contre le terrorisme de bonne foi, par l'application intégrale plutôt que sélective des dispositions pertinentes des instruments internationaux et des résolutions de cet organe multilatéral qui interdisent de transférer des armes, y compris les armes légères et de petit calibre, aux groupes terroristes et de financer, entraîner et accueillir des groupes terroristes, ainsi qu'en mettant pleinement en œuvre, de manière équilibrée, les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale que nous renouvelons aujourd'hui.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement politique des conflits en Syrie, en Libye, en Iraq et en Palestine, si nous voulons vraiment combattre le terrorisme sur le court et le long terme. Ces crises prolongées ne font qu'exacerber davantage les conflits, constituent un terreau fertile pour l'extrémisme violent, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, et facilitent la circulation, le financement et l'entraînement des combattants terroristes étrangers.

Enfin, nous considérons que, aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale doit continuer d'œuvrer de manière résolue, unie et coordonnée pour élaborer, mettre en œuvre et renforcer des stratégies adaptées au contexte et à la réalité de chaque pays en vue de limiter la capacité d'action des groupes terroristes et des acteurs non étatiques. À cet égard, nous pensons

que l'adoption d'une future convention internationale sur la lutte antiterroriste compléterait l'ensemble des instruments juridiques internationaux existants en facilitant une définition qui contribuerait à consolider le consensus en la matière.

M^{me} Özkan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/70/826).

L'adoption de la Stratégie en 2006 a été un extraordinaire accomplissement. Dix ans après son adoption toutefois, la menace terroriste n'a pas diminué; elle prolifère sur les plans aussi bien idéologique que géographique, et est devenue moins prévisible et plus atroce. La Turquie, à l'instar de tant d'autres, a été prise pour cible au cours de l'année écoulée. La dernière attaque, à Istanbul, a coûté la vie à 44 innocents et fait 239 blessés. Je veux rendre hommage à la mémoire de toutes les victimes du terrorisme, notamment celles des récentes attaques terroristes perpétrées en Afghanistan, au Liban, au Yémen et en Somalie.

Associer le terrorisme à une religion ou une idéologie est une erreur. Adopter une approche sélective est contre-productif. Cela affaiblit notre détermination collective à venir à bout de ce fléau. Pour nous, il n'y a pas de terroriste bon ou mauvais. La Turquie lutte simultanément contre trois groupes terroristes différents : Daech, le Parti des travailleurs du Kurdistan et le Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple. Concernant Daech, nous allons continuer à lutter résolument contre cette organisation terroriste et apporter un appui actif aux efforts internationaux à cet égard.

Depuis le quatrième examen, facilité par la Turquie, en 2014, de nouvelles mesures importantes ont été prises par les Nations Unies pour lutter contre la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent, comme l'adoption des résolutions 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité, dont la Turquie s'est portée coauteur, la mise en place, par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, du plan de renforcement des capacités destiné à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers, et la publication du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Nous accueillons favorablement les efforts de l'Équipe spéciale pour continuer d'intensifier la coordination et la cohérence et

de renforcer les capacités du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, afin qu'il soit plus à même de lutter contre les difficultés nouvelles.

La Turquie est fermement convaincue que, du fait de sa représentation universelle et de sa capacité à entrelacer diverses facettes de l'antiterrorisme, l'ONU a un rôle central à jouer pour combattre le terrorisme. La Stratégie mondiale fournit des orientations applicables à tous. Nous accordons de l'importance à la mise en œuvre de ses quatre piliers.

Nous tenons à prendre acte des travaux accomplis sur les conclusions de l'examen par les facilitateurs de la résolution 70/291, les Représentants permanents de l'Argentine et de l'Islande, ainsi que par leurs experts, et par toutes les délégations qui ont pris une part constructive à ce processus. Si nous accueillons favorablement de nombreuses dispositions du texte, nous tenons cependant à faire part de nos réticences vis-à-vis d'autres éléments.

Nous sommes heureux de constater que la nécessité de lutter contre la menace persistante des combattants terroristes étrangers est dûment prise en compte dans la résolution, notamment au regard de leur retour et de leur rapatriement. Nous saluons l'accent mis sur une réponse robuste de la justice pénale. Il est important d'envoyer un message clair aux terroristes : ils ne trouveront ni sanctuaire ni immunité, et nous devons veiller à la mise en œuvre du principe qui consiste à les extradier ou les poursuivre en justice. Nous saluons également l'attention croissante accordée à la nécessité de prévenir le financement du terrorisme, notamment en prenant acte du fait que les groupes terroristes sont susceptibles de profiter de la criminalité transnationale organisée.

Dans notre effort conjoint, nous ne devons pas oublier que le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit s'inscrit en complément de mesures antiterroristes efficaces – deux notions qui se renforcent mutuellement –, et fait partie intégrante de la réussite d'une stratégie antiterroriste. D'un autre côté, les conflits prolongés fournissent aux groupes terroristes une occasion d'alimenter leur recrutement et de trouver des sanctuaires. Ces réalités nous poussent à intensifier la cohérence et la complémentarité de nos mesures de lutte contre le terrorisme en élaborant de nouvelles démarches et de nouveaux outils. À cet égard, l'extrémisme violent sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est une source de préoccupation de plus en plus forte pour la Turquie et doit être combattu avec la même détermination. Bien

que les mesures de sécurité ancrées dans l'état de droit restent le pilier fondamental des efforts antiterroristes, une approche élargie, équilibrée, holistique et intégrale, associant l'ensemble de la société et le Gouvernement tout entier, est nécessaire pour accroître la résilience de nos sociétés face à l'extrémisme.

Puisqu'il n'existe pas d'approche unique en matière de prévention de l'extrémisme, il est impératif de se doter d'approches individualisées en fonction des contextes locaux et régionaux, et en tenant compte d'un ensemble complexe de facteurs historiques, politiques, ethniques, culturels, économiques et autres, ainsi que des capacités, des systèmes juridiques et des besoins des États. Le rôle de la société civile, des femmes et des jeunes est également vital à cet égard. Il ne sera possible de prévenir effectivement l'extrémisme violent que dès lors qu'un cadre de coopération véritable au niveau mondial pourra être établi sous l'égide de l'ONU. Le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent est un document important dans le cadre de cet effort.

L'ONU a un rôle à jouer un rôle moteur dans les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent au niveau mondial, et guider et aide les États Membres dans leurs propres efforts nationaux en la matière. À cet égard, nous attendons avec intérêt de poursuivre le dialogue avec le Secrétaire général dans le cadre de l'examen de la capacité du système des Nations Unies, comme le prévoit la résolution.

Avant de conclure, je voudrais remercier très sincèrement tous ceux qui nous ont témoigné leur solidarité après la récente attaque perpétrée à Istanbul. Nous avons également pris bonne note de certains éléments de la déclaration du représentant du régime syrien. Il s'agit à tout le moins de paroles de mépris vis-à-vis de la mémoire des victimes et de leurs proches.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens, pour commencer, à souscrire à la déclaration faite par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/70/PV.109).

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est un document évolutif. Le dixième anniversaire de son adoption nous rappelle brutalement les difficultés auxquelles la communauté internationale s'est heurtée jusqu'ici, ainsi que le renouvellement permanent des menaces qui continuent de nous assaillir, par-delà les frontières.

En ce moment-même, notre capitale est le théâtre d'une situation dans laquelle un certain nombre d'attaquants armés auraient pris en otages plusieurs ressortissants locaux et étrangers dans un restaurant. Nos autorités s'efforcent de régler cette situation grâce aux efforts conjoints des divers services de maintien de l'ordre tout en évitant, dans la mesure du possible, de nouvelles effusions de sang. Il est encore trop tôt pour commenter les vraies motivations des attaquants.

Nous nous faisons l'écho des paroles du Secrétaire général lorsqu'il déclare que manifester notre communauté de vues est une condition indispensable pour triompher du phénomène mondial du terrorisme et de l'extrémisme violent. La résolution 70/291, adoptée par consensus à l'issue de ce cinquième examen de la Stratégie mondiale, nous permet, de fait, de réussir cette épreuve. Ma délégation s'associe aux autres orateurs pour remercier l'Argentine et l'Islande de nous avoir guidés avec diligence jusqu'à l'adoption de cette résolution. Elle constituera un texte important, car le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) a été reconnu comme faisant partie du cadre plus large de la Stratégie antiterroriste mondiale. Cela devrait permettre de poursuivre une mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie.

La résolution tente d'instaurer un équilibre dans l'identification des facteurs locaux et externes du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. C'est primordial, dans la mesure où aborder de manière sélective les causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent peut peut-être servir certaines visées politiques, mais certainement pas rendre le discours antiterroriste synthétique et crédible.

La résolution prie également le Secrétaire générale de présenter des propositions concrètes sur les moyens d'améliorer la coordination et la cohérence des activités de lutte antiterroriste menées par l'ONU. À cet égard, ma délégation espère que des propositions pragmatiques et énergiques seront faites en vue de remédier aux insuffisances institutionnelles qui ont été recensées. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général face à la pénurie de ressources destinées au renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il convient d'accorder à ce problème toute l'attention voulue, à commencer par la présentation d'un rapport analytique du Secrétaire général fournissant une évaluation réaliste des ressources requises.

Nous apprécions à sa juste valeur le travail que l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et d'autres entités des Nations Unies continuent d'accomplir pour aider les États Membres à renforcer leurs capacités, efforts dont nous avons bénéficié à de nombreux égards. Il convient d'entreprendre un état des lieux à l'échelle du système afin de recenser les compétences disponibles au sein des diverses entités, conformément à leurs mandats respectifs. Cela contribuerait à éviter que nos efforts se chevauchent et nous permettrait de concentrer les ressources et les compétences au sein d'une ou deux entités spécialisées, garantissant ainsi un appui durable et prévisible au renforcement des capacités.

Le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent présenté par le Secrétaire général profiterait aussi d'une mobilisation de ressources supplémentaires, lesquelles pourraient être complétées par des mécanismes de financement public-privé, comme le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience. En ce qui concerne le Bangladesh, les autorités ont fait part de leur intérêt à élaborer un plan d'action national pour la prévention de l'extrémisme violent, qui s'inscrirait dans le cadre de notre stratégie nationale antiterroriste. Les efforts déployés au sein de la société en faveur de l'autonomisation des femmes ont été déterminants pour accroître la résilience face à la propagation de l'extrémisme violent et à la radicalisation au niveau communautaire. Nos chefs religieux se sont avérés d'importants alliés pour diffuser le discours antiterroriste sous l'angle des écritures saintes. Nous nous appuyons sur une démarche mobilisant l'ensemble de la société pour inverser la tendance à la radicalisation de certaines parties de notre jeunesse, notamment les jeunes qui auraient envie d'agir seuls ou en petits groupes éclatés. Nous demandons l'appui soutenu de nos partenaires de développement afin de pouvoir intensifier nos investissements dans un secteur éducatif inclusif et porteur de transformation et dans des possibilités d'emploi lucratif pour nos jeunes.

Sur le plan de la lutte antiterroriste, nous travaillons à continuer de développer nos capacités d'enquêtes et de poursuites, ainsi que nos programmes de protection des témoins et des victimes, de lutte contre les discours extrémistes violents en ligne, de détection des liens entre la diaspora et le financement du terrorisme, de gestion efficace des frontières, de sécurité maritime et aérienne, et œuvrons à la promulgation d'une liste nationale complète des matières à double usage et autres matières contrôlées. La création

récente d'une unité spécialisée dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, composée de 600 agents de police, a pour but de renforcer plus avant nos capacités répressives pour prévenir les actes terroristes, la cybercriminalité, le financement du terrorisme et les activités connexes de la criminalité transnationale organisée. Nous sommes conscients de la nécessité de fournir régulièrement des directives aux organismes chargés de faire respecter la loi, aux médias et à d'autres parties prenantes concernant les normes internationales des droits de l'homme et de l'état de droit dans la lutte antiterroriste.

Au niveau mondial, le Bangladesh est favorable à la poursuite des efforts visant à élaborer une législation antiterroriste complète. Nous renouvelons notre appel à la définition d'une vision commune entre, d'une part, les autorités judiciaires et les forces de maintien de l'ordre et d'autre part, l'industrie des technologies de l'information et des communications, afin de faciliter la mise en place d'une riposte juridique efficace pour prévenir l'utilisation abusive d'Internet et des réseaux sociaux, en particulier à des fins terroristes.

Le Gouvernement bangladais, sous la direction de la Première Ministre, Cheika Hasina, demeure attaché à une politique de tolérance zéro vis-à-vis du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Les mesures énergiques prises pour délégitimer les groupes terroristes locaux et priver de tout refuge tous les agents terroristes régionaux et internationaux ont provoqué une crise existentielle pour ces éléments. Dans leurs tentatives désespérées, ils ont trouvé un appui auprès de certains mouvements politiques qui ont du mal à réaliser leurs propres desseins dans un climat caractérisé par la démocratie, le pluralisme, la diversité et la tolérance. Cette alliance contre nature entre terroristes et extrémistes politiques est la principale cause à l'origine des attaques ciblées récentes qui se sont produites dans notre pays et ont coûté la vie à des intellectuels, des chefs religieux de différentes confessions, des défenseurs des droits de l'homme et des ressortissants étrangers, morts en martyrs.

En retour, la situation a attiré l'attention de certains réseaux terroristes internationaux qui, de toute évidence, cherchent à prendre pied dans la région en faisant des affirmations tout à fait exagérées quant à leur présence et leur implication sur notre territoire. À bien des égards, cette évolution regrettable nous rappelle la lutte qu'il nous a fallu mener pendant notre guerre d'indépendance pour édifier une nation démocratique,

laïque, non communautariste et multiculturelle. En dépit des difficultés actuelles, nous continuons de nous inspirer de cette lutte et restons convaincus que nous triompherons, espérons-le de manière définitive, de cette tendance actuelle, comme nous l'avons toujours fait dans le passé. Nous comptons sur le soutien continu de la communauté internationale et sur sa compréhension à l'égard des efforts que nous déployons.

M. Holovka (Serbie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer nos condoléances et toute notre compassion aux familles et aux pays d'origine des victimes des dernières attaques terroristes en date. Je remercie par ailleurs les deux cofacilitateurs et leurs équipes pour leur travail exceptionnel et les efforts acharnés dans le cadre des négociations sur la résolution 70/291.

La République de Serbie s'associe à la déclaration faite plus tôt aujourd'hui par la représentante de l'Union européenne (voir A/70/PV.109). Je vais par conséquent faire ici quelques observations à titre national.

Les menaces grandissantes que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent comptent parmi les plus grands périls de notre temps. Nous en observons fréquemment et, hélas, tragiquement les conséquences visibles à travers le monde. La région de l'Europe du Sud-Est ne fait pas exception à cet égard. Pour combattre le terrorisme, nous devons renforcer la coordination internationale et l'échange d'expériences. La séance d'aujourd'hui est un pas supplémentaire dans cette direction.

Depuis maintenant 10 ans, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est la pierre angulaire de nos efforts conjoints pour éliminer le terrorisme. Les activités antiterroristes menées au sein du système des Nations Unies revêtent une importance prioritaire pour la Serbie, et mon pays a consenti des efforts importants pour mettre pleinement en œuvre tous les textes pertinents de l'ONU à cet égard, y compris la Stratégie et ses principes. Les activités et la coordination des actions entreprises dans le contexte des quatre piliers de la Stratégie sont extrêmement importantes si nous voulons obtenir les résultats souhaités. S'attaquer aux causes et prendre des mesures de prévention, renforcer les capacités des pays ainsi que le rôle de l'ONU, et promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit sont les priorités des efforts déployés par la Serbie pour lutter contre le terrorisme.

En tant que victime du terrorisme et de l'extrémisme violent, la Serbie estime qu'un fort degré de coopération, y compris la coopération dans les activités de prévention, est le meilleur moyen pour combattre efficacement ce fléau. Par conséquent, il est absolument capital d'intensifier les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme et de prévention de la radicalisation. Le nombre de combattants terroristes étrangers en provenance de la région des Balkans occidentaux est moins élevé que les chiffres constatés pour d'autres régions du monde. En tant que coauteur de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, mon pays a fait des efforts importants pour lutter contre le phénomène des combattants terroristes étrangers. Nous avons pris des mesures préventives et des mesures pour garantir l'inclusion sociale. Conscients de la menace spécifique que représente ce phénomène, nos organismes publics compétents ont accordé l'attention voulue aux centres d'endoctrinement et de recrutement potentiels.

Récemment, le Secrétaire général a présenté son plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Dans sa résolution 70/254 du 12 février 2016, l'Assemblée générale s'est félicitée de cette initiative et a annoncé que de nouveaux efforts allaient être entrepris dans ce domaine.

Mon pays a bien conscience de l'importance d'agir en temps voulu, et ses institutions travaillent activement à prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation, ces tremplins fondamentaux qui conduisent au terrorisme. Promouvoir la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et de l'état de droit sont autant d'éléments déterminants pour réduire le risque de terrorisme et créer les conditions de son élimination. À cet égard, offrir des choix et un appui aux jeunes peut également être un catalyseur.

Durant sa présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2015, la Serbie, en coopération avec le secrétariat de l'OSCE, a lancé l'initiative « Tous unis contre l'extrémisme violent ».

À l'occasion de sa réunion, à Belgrade, le 4 décembre 2015, le Conseil ministériel de l'OSCE a adopté la Déclaration ministérielle sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme et la Déclaration ministérielle sur le renforcement des efforts déployés par l'OSCE pour lutter contre le terrorisme à la suite des récents attentats terroristes.

Aujourd'hui, peut-être plus que jamais, nous devons joindre nos efforts alors que l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres doivent faire face à une menace terroriste toujours plus grande. Nous devons renforcer nos capacités et prendre des mesures d'ensemble, notamment de prévention, afin de lutter contre le terrorisme. Tout échec ou manque de coopération à cet égard est inacceptable.

M. Anshor (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et remercier également le Secrétaire général de son rapport sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie (A/70/826). Je voudrais également féliciter les Représentants permanents de l'Argentine et de l'Islande ainsi que leur équipe respective, qui ont facilité les consultations sur la résolution 70/291 sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

L'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/70/PV.109).

Depuis le dernier examen de la Stratégie, en 2014 (voir A/68/PV.94 et suiv.), le terrorisme a continué de présenter un immense défi à la paix et à la sécurité mondiales. Par certains aspects, les défis sont même encore plus grands maintenant qu'ils ne l'étaient en 2014. S'agissant de la question des combattants terroristes étrangers, par exemple, nous avons assisté à un afflux croissant de ces combattants dans les zones de conflit du Moyen-Orient. Leur présence a compliqué les efforts déployés pour engager un processus politique afin de mettre fin au conflit. En outre, les combattants terroristes étrangers qui reviennent dans leur pays sont porteurs de compétences et d'une expérience liées à la planification d'attaques et risquent de propager les discours terroristes. Nous avons vu fréquemment des attaques perpétrées par des terroristes isolés, encouragés, entre autres, par la disponibilité sur Internet de contenus extrémistes violents. Il existe aussi un risque que des groupes terroristes exploitent l'afflux de réfugiés et de demandeurs d'asile pour envoyer leurs membres dans d'autres pays.

Malgré ces défis considérables, toutefois, la communauté internationale continue d'avoir à cœur de renforcer les efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. La séance que nous tenons

aujourd'hui atteste de cet engagement indéfectible. Au début de cette année, le Secrétaire général a présenté son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), destiné à compléter la Stratégie. En dehors du système des Nations Unies, les pays et organisations régionales ont continué de travailler ensemble au renforcement des capacités et à l'échange de connaissances et de données d'expérience. L'Indonésie est d'avis que la mise en œuvre de la Stratégie dans la période à venir doit faire fond sur ces faits prometteurs et tenir compte de la dynamique des défis qui se présentent. À cette fin, je souhaite souligner les points pertinents ci-après.

Premièrement, la coordination et la cohérence doivent demeurer fondamentales dans notre coopération mondiale. Le système des Nations Unies peut aider les États Membres à atteindre ces objectifs en s'adressant aux organisations mondiales et régionales ou aux cadres de lutte contre le terrorisme. Ce processus doit viser à relier les différents efforts et à œuvrer en synergie afin d'en renforcer l'incidence sur le terrain. Il permettrait également d'améliorer les réseaux entre les différents cadres ou organisations régionaux et de les encourager à communiquer les informations pertinentes ayant trait aux dynamiques locales et à leurs incidences en dehors de la région.

Deuxièmement, les mesures préventives doivent rester au premier plan de nos efforts. Compte tenu de la complexité des défis, il est bien compris que les mesures de prévention doivent englober un large éventail d'aspects consistant, notamment, à prévenir la propagation des discours terroristes et extrémistes violents, le voyage des combattants terroristes étrangers, la perpétration d'attentats terroristes et le financement des terroristes, entre autres. Ces tâches redoutables obligent les États à garder une longueur d'avance sur les groupes terroristes en termes de capacités et d'information. Les mesures préventives sont également étroitement liées au traitement des conditions qui se prêtent à la propagation du terrorisme. La pauvreté, l'injustice et la discrimination font partie des conditions qui incitent les gens à épouser des opinions violentes. Pendant ce temps, les conflits prolongés continuent de fournir des lieux de repli pour les groupes terroristes et deviennent des pôles d'attraction des combattants terroristes étrangers. Nos efforts communs visant à mettre fin aux conflits revêtent une importance critique dans ce domaine particulier.

En troisième lieu, il faut renforcer le rôle que jouent les Nations Unies dans le renforcement des capacités des États en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme. L'Indonésie accueille avec satisfaction les efforts que déploient l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre international pour le contre-terrorisme afin de préconiser une démarche plus coordonnée dans toutes les activités menées par les Nations Unies en matière de renforcement des capacités. Dans le même sens, nous continuons de plaider pour un système de surveillance et d'évaluation plus efficace afin que les activités de renforcement des capacités des Nations Unies restent pertinentes vis-à-vis des besoins de chaque État.

Un rôle critique revient, à cet égard, à la mesure dans laquelle l'État concerné est capable de mettre sur pied un plan national permettant de faire un usage optimal des mesures non coercitives de prévention du terrorisme, telles que l'éducation, l'enseignement de la tolérance et le dialogue. Les États doivent également être en mesure de mobiliser les capacités différentes mais complémentaires des différentes parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, les médias, les familles, les femmes, les jeunes et les victimes d'actes de terrorisme. Être capable de protéger les droits de l'homme tout en luttant contre le terrorisme est également essentiel car les violations des droits de l'homme peuvent être utilisées par les terroristes à l'appui de leurs propres discours.

Pour terminer, l'Indonésie souhaite mettre de nouveau l'accent sur le danger qu'il y a à associer le terrorisme et l'extrémisme violent avec une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique particuliers. Il s'agit de pratiques incorrectes qui ne peuvent qu'entraver tous les efforts que nous déployons en vue de mettre en place des méthodes coordonnées.

M. Garcia Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, avant toute chose, remercier le Secrétaire général de son rapport sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/70/826) et vous adresser nos remerciements, Monsieur le Président, pour la convocation de ce cinquième examen, que j'ai eu l'honneur de faciliter conjointement avec le Représentant permanent de l'Islande, mon ami l'Ambassadeur Einar Gunnarsson.

Je voudrais également réitérer, au nom de mon pays, nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple turcs, qui ont vécu sur leur sol l'attentat

perpétré cette semaine à l'aéroport Atatürk d'Istanbul, et réaffirmer notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Les actes de terrorisme ne constituent pas seulement une menace pour la paix et la sécurité internationales, ils sont aussi une menace pour la vie humaine et un péril pour la stabilité, la consolidation de la démocratie et le développement socioéconomique des nations.

L'action menée par l'Argentine pour prévenir et éradiquer le terrorisme est fondée sur le plein respect de la primauté du droit et des garanties fondamentales, du droit international, du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, ainsi que des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Le terrorisme sape les valeurs et les principes des États, la démocratie et les libertés, et c'est pourquoi la lutte contre le terrorisme nécessite une démarche intégrée et multidimensionnelle reposant sur la coopération la plus large possible, afin de faire face à cette menace dans tous ses formes et manifestations. L'on ne peut faire face au terrorisme par la seule application de mesures relevant de la défense ou de la sécurité; il faut fonder au contraire cette lutte sur une démarche intégrée, comme en témoigne la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, à partir de l'application équilibrée des quatre piliers de la Stratégie, dans le strict respect du droit international, du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés.

Dans le cadre du pilier I de la Stratégie mondiale, l'Argentine attache la plus haute importance à la prévention. On n'insistera jamais assez sur l'importance cruciale de l'éducation dans la lutte contre la discrimination, la xénophobie, le racisme et les autres formes d'intolérance, et dans la promotion d'une culture de la tolérance, du dialogue et de la diversité. Dans ce contexte, les médias jouent également un rôle fondamental.

À cet égard, nous avons appuyé le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), dont nous avons reconnu l'importance dans la résolution 70/291, que nous venons d'adopter, compte tenu de son caractère préventif et parce qu'elle vise à mettre en place un cadre global de lutte contre l'extrémisme violent qui mène au terrorisme.

Je tiens à rappeler que mon pays est fermement attaché à cette résolution qui, tout en illustrant les valeurs

et les principes de l'ONU qui appuient la position de l'Argentine en matière de lutte contre le terrorisme, tient compte des divers aspects qui caractérisent le terrorisme et l'extrémisme violent qui mène au terrorisme ces dernières années, et surtout depuis le dernier examen de la Stratégie effectué en juin 2014.

C'est pourquoi nous saluons l'esprit de la résolution et les actions qu'elle cherche à générer de la part des États Membres, en renforçant notamment leur rôle au niveau multilatéral, en particulier au sein de l'ONU, du Secrétariat, de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, du Conseil de sécurité, du Comité contre le terrorisme et de sa Direction exécutive, ainsi que des organisations spécialisées et des organismes régionaux et sous-régionaux. L'Argentine estime que ce sont les cadres les plus appropriés pour coordonner une coopération et une collaboration nécessaires entre les États en vue de prévenir et d'éradiquer le terrorisme.

L'utilisation d'Internet par les terroristes et le phénomène des combattants terroristes étrangers sont deux autres aspects abordés à titre prioritaire par la résolution qui, selon l'Argentine, ont pris de l'importance dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le terrorisme, et auxquels il ne sera possible de faire face qu'au travers d'une coopération continue qui facilite l'échange international d'expériences et de bonnes pratiques. À cet égard, je rappelle qu'il importe de prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent liés à l'utilisation que font les groupes terroristes des nouvelles technologies de l'information et des communications, notamment Internet, pour diffuser leur message par un discours séducteur ciblant des groupes vulnérables qui constituent un terrain fertile pour les idéologies extrémistes et préparent la voie à leur recrutement.

Si la menace posée par les combattants terroristes étrangers ne semble ni certaine ni imminente, tant au niveau de l'Argentine que de la région, c'est un phénomène auquel il faut néanmoins accorder toute l'attention voulue. Notre pays est bien conscient des deux directions que peut prendre cette radicalisation qui mène à l'extrémisme violent, car ces combattants, ainsi radicalisés, peuvent, une fois de retour dans leurs pays d'origine ou autre, diffuser des idéologies extrémistes qui entraînent de nouveaux recrutements. Les réseaux terroristes fondés sur l'extrémisme violent pourraient être à l'origine de menaces au cours des prochaines décennies. L'Argentine est d'avis que la meilleure manière de lutter contre ce phénomène est d'intensifier la

coopération internationale afin de créer des mécanismes d'échange de l'information sur les mouvements des combattants terroristes étrangers potentiels.

Je tiens à souligner le rôle fondamental que l'ONU, la Stratégie mondiale et ses examens biennaux jouent dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, compte tenu de l'approche holistique et transversale – aux niveaux national, régional et international – qu'étaye ladite Stratégie en permettant de prévenir et de combattre ensemble ces menaces.

Enfin, nous apprécions la haute responsabilité confiée à mon pays, ainsi qu'à l'Islande, de cofaciliter le cinquième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion du dixième anniversaire de ladite Stratégie. Tout au long du processus, nous avons essayé de maintenir une approche ouverte, transparente et inclusive, afin de parvenir à un document final solide qui renouvelle le consensus de l'Organisation s'agissant de ses activités de lutte contre le terrorisme. Je pense pouvoir affirmer avec satisfaction que nous avons atteint cet objectif. Je tiens donc à réitérer, au nom des facilitateurs et de nos équipes, notre profonde et sincère gratitude aux délégations de tous les États Membres pour leur esprit constructif et leur collaboration continue qui ont permis, en dépit des difficultés et de la nature sensible du sujet, de parvenir à un document final.

Je tiens aussi à remercier tout particulièrement le Secrétariat, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour leur soutien constant aux facilitateurs. Et enfin, je souhaite remercier le Président de l'Assemblée générale, et tout particulièrement son équipe, pour leur soutien continu, efficace et infatigable tout au long du processus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance.

Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui rappelle que les déclarations faites dans le cadre de l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et doivent être faites par les délégations de leur place.

M. Althari (Arabie Saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens à dire au représentant de la République arabe syrienne que la réalité en Syrie parle d'elle-même. Le monde entier est témoin de ce qui se passe dans ce pays. Le représentant de la Syrie a déclaré que certains pays financent le terrorisme, mais cette remarque est juste un moyen pour le Gouvernement syrien de détourner l'attention de ce qu'il fait dans son propre pays.

Quant à Israël, nous avons également remarqué que ce pays tue des Palestiniens et que son gouvernement essaie de détourner l'attention de tous ces meurtres, de l'occupation de la Palestine, et du fait que Gaza a été transformée en un lieu de mort et de destruction. Tous ces crimes ont été perpétrés par Israël contre les Palestiniens. À la lumière du terrorisme d'État d'Israël, aucune des déclarations faites par son représentant n'a de poids.

Pour ce qui est de nos efforts pour lutter contre le terrorisme, il est clair que nous travaillons avec acharnement à cette fin. La résolution 70/291, que nous avons adoptée aujourd'hui, est la meilleure preuve possible des efforts déployés par le Royaume d'Arabie saoudite dans le cadre de ces efforts.

La séance est levée à 18 h 10.